



Septembre 1996
N° 76

Histoires de syndicats

Bulletin d'information

Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs
16, rue des Chaudronniers - case postale 3287 - 1211 Genève 3 - tél. 022 818 03 00
fax. 022 818 03 99 - www.sit-syndicat.ch - e-mail : sit@sit-syndicat.ch

Introduction

Avertissement

Cette brochure n'a pas valeur d'étude historique rigoureuse; ses auteurs ne sont pas des historiens (sauf peut-être dans l'âme !), puisqu'ils sont acteurs syndicaux à part entière. D'autres documents ont d'ailleurs déjà été produits sur cette histoire, d'autres brochures ont déjà paru, mais c'est la première fois que nous tentons de faire la jonction entre toutes les étapes. C'est le résultat d'une lecture sélective et subjective de responsables syndicaux dont les parcours pour entrer dans une telle mouvance syndicale ont été différents.

Elle pourra paraître hétéroclite, donner des perspectives apparemment différentes, embrasser trop largement l'ensemble du syndicalisme suisse ou se cantonner à la rue de la Pélisserie ou à celle des Chaudronniers ... cela vient en grande partie du matériel que nous avons à disposition :

- pour l'avant-guerre, des études historiques, des livres existent. Il s'agit donc d'un travail de tri et de mise en

perspective du passé par rapport à l'époque actuelle;

- pour la période allant de la guerre à - en gros - 1968, il n'y a pas de matériel synthétique disponible et plus guère de témoins disponibles; il a donc fallu reconstituer l'histoire sur la base des rapports d'activité de la FSCG, des procès-verbaux d'assemblées de délégués, qui semblent souvent bien mal refléter l'activité du syndicat, car ils ne prennent guère en compte, par exemple, l'activité des secteurs professionnels;

- pour la période depuis 1968, nous rencontrons par contre un autre écueil, puisque les auteurs de la brochure en ont été les acteurs; la lecture de cette période est donc évidemment orientée, malgré les efforts faits pour prendre de la distance; peut-être aura-t-elle seulement le mérite de préparer le travail futur de véritables historiens !

L'histoire du SIT : ruptures et continuités

Les premiers syndicats chrétiens de Genève, dont est issu le SIT, sont nés voilà trois quarts de siècle. A cette occasion, cette brochure esquisse quelques repères d'une histoire pas toujours évidente, pour permettre aux aînés de replonger dans leurs souvenirs et aux acteurs d'aujourd'hui de comprendre les moments clés d'une mémoire collective parfois oubliée ou méconnue.

L'histoire de notre mouvement syndical est, plus que toute autre, marquée d'ambiguïtés, de zones d'ombre, mais également de moments forts de débats intenses, de clarifications utiles pour l'ensemble du mouvement ouvrier. Quelles que soient les étapes qui l'ont façonné, elle est le fait d'hommes et de femmes désireux-euses de se battre pour plus de justice sociale. Des erreurs

ont été commises, des événements se sont produits dont nous sommes fiers... De ruptures en continuité, les militant-e-s syndicaux-ales ont porté en avant un instrument d'action socialement utile.

Cette brochure n'a pas la prétention de refaire toute l'histoire des syndicats chrétiens puis du SIT. On pourra en particulier trouver que cette histoire ne fait la part belle qu'à l'aspect interprofessionnel du SIT, et c'est une critique méritée : nous savons bien que le SIT n'est rien d'autre que la collectivité des travailleuses et des travailleurs qui le composent, qui se retrouvent d'abord

dans l'action des syndicats de base et des secteurs. Mais reprendre cela, ce serait écrire une autre histoire, pour laquelle les bases matérielles historiques manquent encore.

Enfin, cette brochure est aussi incomplète parce que l'urgence et le poids de l'action syndicale au quotidien rendent l'écriture difficile. Mais elle a le mérite de mettre en évidence ce qui donne sens à notre combat à côté des travailleurs-euses de ce canton, et de relancer certains débats.

Les auteurs (Bernard Matthey, Daniel Dind et Georges Tissot)

Note sur l'édition 2008

La présente édition de cette brochure a été réalisée en 2008 afin d'en disposer sous forme informatique, ce qui n'était pas le cas de la version de 1996 - dans l'attente d'une refonte.

Il peut y avoir ça et là quelques petites différences de formulation. Les illustrations ont été enlevées; elles n'avaient d'ailleurs pas trait directement à l'histoire syndicale suisse.

Genève, été 2008

Les origines du mouvement syndical

Suisse : une organisation industrielle particulière

Le mouvement syndical suisse s'est constitué tardivement. Car si l'industrialisation a été précoce dans notre pays, elle s'est aussi faite en milieu rural. On ne voit pas naître de grandes cités industrielles, ni des guerres sociales comparables à celles de France par exemple.

Au départ, le mouvement syndical suisse a eu un aspect mutualiste prononcé, et son pluralisme reflétait la diversité des implantations. Schématiquement, on peut dire qu'il met l'accent sur les aspects éducatifs plus que revendicatifs.

La dispersion et la faible dimension des unités de production en Suisse ont favorisé certaines formes de paternalisme patronal (avec par exemple le rôle important du journal d'entreprise). Cette caractéristique freine considérablement l'implantation syndicale et le développement d'une conscience de classe. S'ajoute à cette structure productive très atomisée le fait qu'elle occupe principalement des travailleurs à haut niveau de qualification.

D'autre part, dès le début du 20^e siècle, les secteurs devenant prédominants sont ceux essentiellement tournés vers l'exportation. La conjonction de ces éléments favorise l'intégration du mouvement ouvrier à travers des attitudes nationalistes et corporatistes : "*nous sommes tous dans le même bateau*".

Un mouvement ouvrier réformiste

Le mouvement ouvrier suisse sera très fortement influencé par le radicalisme avant même d'être une force organisée. Avec la création de l'USS en 1880 et du PSS en 1888, il va rapidement être soumis à des orientations réformistes. Certes, l'anarcho-syndicalisme de la Fédération jurassienne dans les années 1870 avait été décisive au sein de la Ire Internationale, mais il fut éphémère.

En fait, l'USS s'est principalement inspirée des orientations de la social-démocratie allemande et de la société du Grütli fondée en 1838. D'ailleurs, en 1901, le PSS fusionne avec le Grütli, société qui a pour objectif l'émancipation de la classe ouvrière au moyen de la culture et de la formation, et qui va constituer l'aile nationaliste et relativement droitière du mouvement ouvrier.

La tradition anarchiste et révolutionnaire sera minoritaire au sein de l'USS, s'appuyant parfois sur des mouvements d'une certaine ampleur (grèves partielles et générales), mais très diversement implantée.

Deux lignes syndicales

En fait, les débats au sein de l'USS jusqu'en 1918 seront dominés par les conflits entre tenants de deux politiques :

- une politique visant à faire reconnaître le syndicat comme partenaire social auprès du patronat, en utilisant des moyens légaux et modérés, et notamment les conventions collectives;
- l'autre prônant la lutte des classes et le recours à la grève (y compris géné-

rale) comme moyen d'émancipation de la classe travailleuse.

Cette opposition entre deux courants va être plus ou moins vive, avec des incidences plus ou moins marquées dans les mouvements populaires. Mais, en fin de compte, chaque étape de cette opposition aboutira à de nouveaux virages à droite.

Il faut relever qu'un des premiers signes de cette opposition a été la confrontation, à la fin du XIXe siècle, entre tenants d'un syndicalisme interprofessionnel basé sur des unions locales cantonales ou régionales, et ceux d'une prépondérance des fédérations professionnelles.

Ce n'est pas là une anodine question de structure, mais de vision du rôle du syndicat : moteur de transformation globale de la société, ou au contraire défenseur immédiat des revendications de nature uniquement professionnelle.

Ce conflit sera réglé par la victoire des derniers au Congrès USS de 1908, déterminant, dans ses grandes lignes, la structure du syndicalisme jusqu'à ce jour, et qui mènera entretemps à la paix du travail.

De la lutte des classes à la collaboration

Ainsi, bien que les statuts de l'USS reconnaissent la lutte des classes depuis 1906, les dirigeants du mouvement ouvrier, soucieux de se faire reconnaître par la bourgeoisie et l'Etat, votent les pleins pouvoirs au Conseil fédéral en 1914 lors de la déclaration de guerre (alors même que l'Internationale ouvrière prône l'internationalisme pacifiste et anti-militariste).

Un an plus tôt, l'USS condamnait la grève générale comme moyen de lutte. Dans ce contexte, la capitulation du comité d'Olten, lors de la grève générale de 1918 portée par le courant révolutionnaire qui souffle sur l'Europe après guerre, marque une étape de plus vers l'intégration de l'USS. En effet, le Comité d'Olten avait davantage dû suivre la grève que l'organiser, et s'était opposé à ceux, nombreux, qui voulaient en faire une grève insurrectionnelle. D'où le sentiment de trahison ressenti et exprimé par de nombreux travailleurs.

La grève générale de 1918

La misère régnait alors en Suisse. En six ans (de 1914 à 1920), les prix ont plus que doublé, et particulièrement pour les produits de première nécessité (alimentation, vêtements, combustibles), alors que ceux-ci sont rationnés et que règne une pénurie aggravée par la spéculation. La baisse du pouvoir d'achat atteint 30%. En juin 1918, on compte plus de 650'000 indigents sur une population de 4 millions de personnes.

La guerre est en partie cause de cette situation, mais de plus, une bonne partie de la population active est sous

les drapeaux, et leur famille ne bénéficie d'aucune assurance perte de gain.

Les autorités de l'époque ne font pas grand-chose pour remédier à cette situation. Au contraire, et c'est l'opposition à cette mesure qui sera un des germes de la grève générale, elles mettent sur pied un projet de service complémentaire, avec une mobilisation autoritaire des hommes de 16 à 60 ans, afin de pallier la pénurie de main d'oeuvre dans l'industrie et l'agriculture. Sans que ces travailleurs involontaires bénéficient des salaires usuels, de frais de

déplacements et d'assurance maladie ou accident.

En outre, le Conseil fédéral utilise la guerre pour démanteler les rares protections dont bénéficiaient les salariés en suspendant l'application de la loi sur le travail (avec pour corollaire une multiplication des heures supplémentaires génératrices de chômage, alors que l'assurance en ce domaine est presque inexistante), il ne sait pas organiser le ravitaillement, en laissant la spéculation se développer.

Des mouvements revendicatifs se développent, des grèves éclatent dans la métallurgie zurichoise (6000 grévistes), dans les trams genevois et même dans les banques de Zürich ! L'ensemble des ouvriers de Zürich les soutiendra par une journée de grève générale.

Maladresses et provocations

Ce climat combatif est renforcé par les maladresses tant du Conseil fédéral, qui mobilise en hâte des troupes supplémentaires, que de l'armée. Ainsi, lorsque les Zurichois préparent pour le 9 novembre 1918 la célébration du premier anniversaire de la révolution russe, le général Wille fait envahir la ville par 8000 soldats, ce qui va mettre le feu aux poudres. Une grève générale de protestation d'un jour est décrétée le samedi 9 novembre. Des affrontements sanglants ont lieu, et le Comité d'Olten décide d'étendre la grève en la déclarant nationale, générale et illimitée depuis le lundi 11 novembre à minuit et en lançant au Conseil fédéral un ultimatum assorti de neuf revendications (voir ci-contre). Et cela le jour même où se terminait la guerre mondiale !

La grève durera du 12 au 14 novembre et sera suivie par environ 400'000 ouvriers, dont 30'000 pour les seuls cheminots, qui paralysent le pays en arrêtant les trains. Elle rencontrera

moins de succès en Suisse romande, mais il faut relever qu'à Genève, les transports publics furent immobilisés, et la métallurgie s'arrêta à plus de 80 %.

En face, l'armée occupe les sièges des syndicats et les maisons du peuple. Plus de 100'000 soldats sont sur pied de guerre. Cette mobilisation aura pour effet secondaire d'accélérer la propagation de la grippe espagnole, qui fera plus de 20'000 victimes en Suisse, dont 3'000 dans l'armée. A côté de l'armée s'organisent des "comités civiques" prêts à en découdre, armes à l'appui.

Des résultats non négligeables

Ce risque de guerre civile (ainsi que des promesses du Conseil fédéral) fera reculer le Comité d'Olten et le contraindra à appeler à la reprise du travail, décision ressentie comme une trahison par nombre de grévistes. Mais les résultats de la grève ne furent pas négligeables :

- mise en vigueur de la loi sur l'assurance maladie (votée en 1911);
- augmentation réduite du prix du lait (3 cts au lieu de 8);
- abandon du service civil obligatoire;
- révision de la loi sur le travail, avec durée maximale du travail réduite à 48 heures;
- allocation de vie chère pour le personnel fédéral;
- votation rapide de l'initiative socialiste sur la représentation proportionnelle au Conseil national.

Les revendications de 1918

Des neuf revendications mises en avant par le Comité d'Olten lors de la grève générale de 1918, certaines, portant la marque de leur époque, n'ont plus guère de signification, d'autres ont mis bien du temps à aboutir :

- renouvellement immédiat du Conseil national d'après la proportionnelle. (Sera obtenu dès 1919; le

Conseil national élu à la majorité voyait une sur-représentation des milieux de droite.);

- droit de vote et d'éligibilité de la femme. (Il faudra attendre 53 ans pour ces droits au niveau national!);
- introduction du devoir de travailler pour tous;
- introduction de la semaine de 48 heures dans les entreprises privées ou publiques. (Sur une semaine de 6 jours, donc 8 heures par jour.);
- organisation d'une armée essentiellement populaire. (Les dirigeants de

l'armée de 1918 étaient surtout des aristocrates.)

- d'accord avec les producteurs agraires, assurer le ravitaillement. (Un des difficiles problèmes de l'époque.);
- assurance vieillesse et invalidité. (Il faudra attendre les suites de la guerre mondiale suivante pour que naisse l'AVS.);
- monopole de l'Etat pour l'importation et l'exportation;
- paiement des dettes publiques par les possédants. (Quelle solution élégante pour le déficit actuel de l'Etat!).

Divisions syndicales du mouvement ouvrier - les syndicats chrétiens

Ces années voient l'achèvement du processus qui conduit à une scission au sein du mouvement ouvrier. Un rôle non négligeable est joué par le fait de devoir se déterminer pour le soutien à la révolution russe de 1917 puis, plus tard, sur l'adhésion à la IIIe Internationale (communiste). En 1921 se crée le Parti communiste suisse, dont les membres seront sévèrement combattus tout au long des années 20 par les directions syndicales, qui n'hésiteront pas à exclure des sections entières, suspectes de communisme. C'est en 1927 que la gauche syndicale est définitivement battue - sur le plan des principes - l'USS abandonnant toute référence à la lutte des classes.

Il faut cependant noter que les syndicats genevois (voire romands) suivent une évolution inverse et se radicalisent, notamment lors du gouvernement "rouge" de Léon Nicole et en contestant les premières conventions de paix du travail. Ils gardent aussi dans leurs rangs les militants communistes ou anarchistes, qui occupent parfois des fonctions dirigeantes.

C'est à cette époque également que se situent la création et le développement des syndicats chrétiens. Face à la lutte de classes, à la grève générale et à l'anti-cléricalisme des socialistes, les chrétiens se regroupent dans des syndicats (CSC et ASSE) qui veulent défendre les intérêts des travailleurs sans pour autant s'affronter systématiquement au patronat. C'est donc paradoxalement au moment où le syndicalisme majoritaire prend son virage à droite que se développe un syndicat également réformiste qui va proposer, comme aménagement de la société, une pré-image de ce que sera le modèle de la paix sociale.

L'origine des syndicats chrétiens

A son origine, le syndicalisme chrétien participe d'un mouvement d'idées plus larges, qui, sur le plan politique a donné naissance à la démocratie chrétienne. C'est le cas à Genève, où longtemps les leaders du syndicalisme chrétien se sont confondus avec ceux de l'aile sociale du Parti indépendant (ancêtre du PDC).

L'encyclique papale "Rerum novarum" (1891), où les syndicalistes chrétiens situent leur origine, était en fait une réponse de l'Eglise catholique au monde nouveau issu de la Révolution française, au libéralisme. Elle propose une voie médiane entre deux "hérésies" : le libéralisme et le socialisme. Cette réponse, à l'époque, on la voit dans une renaissance du corporatisme comme modèle d'ordre social.

Le syndicalisme chrétien ne s'est pas imposé dès l'abord à Genève comme une évidence, y compris pour ceux qui contribuèrent à le fonder. Jusqu'à la fin de la première guerre mondiale, les chrétiens adhéraient aux syndicats de l'USS. Les seuls regroupements purement confessionnels étaient alors des cercles paroissiaux, ou l'Union des travailleuses catholiques et l'Union des travailleurs catholiques, dont les buts étaient plutôt récréatifs, caritatifs et de secours mutuels (caisse maladie ...). Mais ces deux mouvements interviennent également dans la vie sociale, notamment par le biais du Parti indépendant.

Dans cette volonté de se retrouver entre catholiques tout en ne restant pas à l'écart des syndicats traditionnels, il faut voir plusieurs éléments :

- les catholiques sortent de la période du Kulturkampf (interdit religieux) et ont besoin de bases de solidarité, mais comprennent également le risque du ghetto;
- l'immigration d'autres cantons, en particulier de cantons catholiques romands, est extrêmement importante à Genève;
- les syndicats "socialistes" n'ont pas encore à Genève le caractère "révolutionnaire" qu'ils auront entre les deux guerres mondiales;
- les catholiques, encore peu nombreux, ne voient pas comment consti-

tuer une organisation syndicale qui serait ultra-minoritaire.

Le tournant : la guerre de 14-18 et ses conséquences

La première guerre mondiale va aggraver les problèmes sociaux. Le mouvement socialiste va se radicaliser, radicalisation qui culmine dans la grève générale de 1918, ainsi que dans le soutien à la révolution russe de 1917. Ce sont à ces "chocs" qu'il faut attribuer le renforcement des syndicats chrétiens en Suisse, et à Genève leur création. Les catholiques, et les chrétiens en général, jugent alors incompatibles leur foi et l'enseignement social de l'Eglise avec les "menées collectivistes".

Le 1er décembre 1918, le "Travail féminin", organe de l'Union des travailleuses, écrit :

"Le cartel genevois des organisations ouvrières catholiques met en garde leurs membres contre les excitations des agitateurs professionnels du syndicalisme socialiste et leur recommande de faire consciencieusement leur devoir patriotique en continuant à assurer la vie économique du pays."

A l'occasion du Jeûne fédéral de 1920, les évêques suisses se font plus précis encore dans une lettre pastorale intitulée "Le péril social" : *"On ne peut pas être socialiste et catholique en même temps". "Les syndicats chrétiens sont le moyen positif le plus pratique pour arrêter la poussée révolutionnaire"*.

Les évêques ne font que rappeler un point de vue apparemment très répandu, puisqu'entre 1918 et 1919 déjà, les effectifs des syndicats chrétiens en Suisse ont doublé, passant de 8'000 à 16'000 membres.

Naissance des syndicats chrétiens à Genève

Les syndicats chrétiens proprement dits se créeront à Genève d'abord dans

des secteurs où n'existent pas d'autres syndicats. Ce sera le 16 juillet 1921, le syndicat des employés de banque, de commerce et de bureau, avec une soixantaine de membres. Signalons cependant que deux sections de l'Union des travailleuses catholiques avaient déjà un caractère syndical, mais refusaient de se nommer comme telles (le mot faisant encore peur) : la Section des employées de commerce et de bureau (fondée en 1914) et celle des ouvrières de l'aiguille.

Le développement des syndicats chrétiens est alors constant, puisqu'ils sont vingt-deux à fin 1926. Les éléments sont en place pour la fondation, le 1er juin 1923, de la Fédération genevoise des syndicats chrétiens, qui est un cartel laissant à chaque syndicat son autonomie et ses activités propres, et qui deviendra bientôt la Fédération genevoise des syndicats chrétiens et corporatifs (FGSCC).

En automne 1923, un secrétaire permanent - Henri Berra - est nommé. Il va axer l'activité de la FGSCC sur la création et le développement d'institutions, pour concurrencer sur leur terrain les autres syndicats :

- création, en 1923 déjà, d'une caisse d'allocations familiales; ces allocations ne deviendront obligatoires qu'en 1944, sous l'impulsion de la FGSCC;
- création en 1924 d'une caisse de compensation pour perte de gain; c'est la première de Suisse, et la généralisation de ces caisses facilitera, après la seconde guerre mondiale, la création de l'AVS;
- création, en 1925, d'une caisse-maladie et d'une caisse d'assurance chômage; l'existence de cette dernière contribuera à son tour au renforcement des syndicats, quand en 1932 l'assurance-chômage deviendra obli-

gatoire à Genève (2000 membres en plus pour la FGSCC !).

La FGSCC se bat alors pour la création d'un office social du logement (accepté en votation populaire), pour l'octroi de vacances aux apprentis et pour le droit de vote et d'éligibilité des femmes aux prud'hommes (cause gagnée en 1930).

Le corporatisme

Toute cette période d'histoire de la FGSCC doit être comprise à la lumière de la doctrine corporatiste, propagée par l'Abbé Savoy, et reflétant l'encyclique "Rerum novarum".

Le seul remède à la dislocation du régime économique moderne est "*dans la réorganisation professionnelle, c'est-à-dire le groupement officiel de tous les membres d'une même profession en vue de l'entente entre syndicats patronaux et ouvriers*".

La corporation regroupe un syndicat ouvrier et un syndicat patronal dans une structure commune (avec parfois également un syndicat de techniciens), et il n'est pas étonnant de voir se fonder les premières corporations dans les métiers où les patrons sont relativement proches des travailleurs parce qu'ils mettent aussi "la main à la pâte". C'est à Genève que naît en 1924 la première corporation, celle de la terre.

Le mouvement corporatiste connaît alors une formidable extension, en partie à cause des effets de la crise et également des difficultés que connaît le gouvernement socialiste de Léon Nicole. Le 16 novembre 1931 est fondée la Fédération genevoise des corporations, et, en septembre 1932, un secrétariat patronal groupant 250 employeurs (à l'origine de l'actuelle Fédération des syndicats patronaux). La FGSCC subventionne même, au début, le secrétariat patronal et son organe l'"Ordre professionnel" !

La période des années 30 est marquée par la crise et le chômage, ainsi que par une bi-polarisation politique. Des incidents éclatent sur les chantiers, en particulier à la suite de grèves décidées par les syndicats de l'USCG. Le groupe des Jeunes travailleurs se constitue pour assurer l'avenir des organisations chrétiennes sociales et la diffusion de l'idée corporatiste. Il interviendra souvent au côté des troupes du fasciste Géo Oltramare. Ces filiations politiques se révèlent de plus en plus ambiguës.

En janvier 1933 sort le premier numéro de la "Liberté syndicale", qui devient un instrument de propagande et de polémique virulente, en particulier avec les dessins de Noël Fontanet.

Enfin, le corporatisme des syndicats chrétiens va jouer un rôle politique non

négligeable à Genève. Non seulement les dirigeants syndicaux figurent parmi les ténors du Parti indépendant et siègent au Grand Conseil, mais le corporatisme qu'ils prônent fait des adeptes dans les autres partis bourgeois. Pour ces derniers, comme pour l'Eglise, c'est l'antidote au socialisme.

Mais l'idée corporatiste au sens large (communauté professionnelle) fait aussi son chemin dans les autres syndicats. A l'USS, l'organisation interprofessionnelle est abandonnée au profit d'une organisation par secteurs professionnels. Les contrats collectifs se généralisent et l'on aboutit, en 1937, aux premières conventions nationales dites de paix du travail.

La paix du travail

Au niveau national, les fédérations syndicales de l'USS, emmenées principalement par la FOMH, élaborent des rapprochements avec les instances patronales. La FOMH avait déjà fait bien des pas vers la reconnaissance de l'intérêt commun entre patrons et syndicat, notamment en soutenant l'ASM (patrons de la métallurgie) pour une dérogation à la durée légale du travail. En 1923, le Cartel syndical neuchâtelois propose un projet de "communauté professionnelle", qui sera repris dans les années 30 et précisé en 1941-1942, et dont on voit mal, à vrai dire, ce qui le distingue réellement des théories corporatistes. Soucieux des intérêts de la profession, les auteurs de ces projets préconisent des associations mixtes patrons-ouvriers, avec affiliation obligatoire, pour régler les conditions de travail et les conflits éventuels. Le corporatisme allait même jusqu'à pro-

ner le remplacement du Conseil des Etats par une sorte de Conseil économique et social. Dès lors, la crise des années 30 ainsi que les tensions résultant de la montée du fascisme trouvaient de la part des syndicats des réponses politiques qui s'apparentaient fortement à ces projets de communauté professionnelle.

L'inquiétude ouvrière

La crise des années 30 avait eu des conséquences extrêmement dures pour les travailleurs : chômage massif et prolongé (93'000 chômeurs en 1936), dégradation des conditions de travail, baisses de salaire (perte de 10% du pouvoir d'achat entre 1932 et 1936). Des conflits de travail s'étaient terminés par de véritables défaites : il n'était plus question de combattre pour de nouvelles conquêtes, mais pour maintenir le peu existant.

Le patronat du début du siècle n'hésitait pas à utiliser des moyens de coercition : lock-out (c'est-à-dire interdiction de travailler), licenciement de délégués syndicaux, utilisation de mouchards, intervention de la police, voire de l'armée, constitution de milices privées.

La reprise économique du milieu des années 30 (horlogerie : 1933; métallurgie : 1936) eut pour effet de contribuer à une sorte d'union nationale ("retrouvons nos manches face à la concurrence extérieure, ce n'est pas le moment de se battre entre nous").

Une situation politique troublée

L'union nationale au plan économique a son pendant au plan politique. La Suisse est entourée de pays fascistes ou politiquement instables (la France), et l'unité se fait dans le sens d'une volonté de sauvegarde de la démocratie et de la neutralité suisse. Pour la première fois, en 1935, le Parti socialiste adopte le budget militaire (l'USS le suivra en se prononçant en 1936 pour la défense nationale). Et il entrera au Conseil Fédéral en pleine guerre, en 1943.

Nul doute que le virage des socialistes (refus d'adhérer à l'Internationale communiste en 1920, abandon de la notion de luttes des classes dans les statuts en 1934) correspond à la situation politique troublée. Il n'est non plus pas exempt d'un calcul électoraliste de "recentrage" dans l'espoir de parvenir démocratiquement au pouvoir : des exemples montrent que ce n'est pas impossible (Front populaire en France, Léon Nicole à Genève).

La FOMH, de son côté, laissera clairement entendre qu'elle signe alors la convention de paix de travail non pas principalement pour promouvoir les intérêts des travailleurs, mais pour défendre les intérêts généraux du pays.

La peur de l'intervention étatique

Un facteur important qui conduit à la signature des conventions de paix est la volonté patronale et syndicale de tenir l'Etat à l'écart des professions, rejoignant ainsi la notion de suprématie des fédérations professionnelles dans les syndicats. "*Patrons et syndicats de la branche, nous sommes assez grands pour nous entendre tous seuls, et, face à l'Etat, ce qui nous lie est plus fort que ce qui nous divise*".

L'Etat était en effet intervenu à plusieurs reprises, et notamment en 1934, pour faire cesser des conflits dans les entreprises. En 1936 est promulgué un arrêté du Conseil Fédéral sur les mesures extraordinaires concernant le coût de la vie, permettant d'arbitrer d'office et sans appel les conflits collectifs de salaire. Des organes de conciliation cantonaux existent déjà (à Lucerne en 1892, à Genève en 1900, avec arbitrage obligatoire); la Loi sur le travail de 1914 prévoit également l'arbitrage possible de la Confédération.

Dans l'horlogerie, la "filiation" est directe, puisque la convention de 1937 est le résultat de la grève dans une fabrique de cadrans à Bienne. Cette grève s'étant étendue à une fabrique de la Chaux-de-Fonds, puis à la région biennoise, ne trouvait pas de conclusion : syndicats et patronat instituèrent donc un tribunal arbitral, pour empêcher l'intervention de l'Etat.

Ainsi, la signature des conventions de 1937 achève un processus d'intégration du mouvement ouvrier, qui correspond indiscutablement à une logique ancienne dans les instances syndicales. Si les orientations ont été marquées par un petit cercle de dirigeants, la victoire de la droite syndicale ne saurait cependant être attribuée uniquement au poids d'individus, ni même à leurs capacités de direction. En

fait, elle se sont construites sur un terrain favorable, car la gauche a rarement été en mesure de se développer de façon décisive en dehors de quelques bastions communistes (Zürich, Bâle, Schaffhouse ...) ou anarcho-syndicalistes (Ligue d'action du bâtiment à Genève).

La paix du travail

Signée en juillet 1937 entre l'ASM (Association suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie), la FOMH, la FCOM, l'ASSE et l'USSA, la convention dite de paix du travail vise principalement, non pas à réglementer des conditions de travail ou de salaire, mais à fixer une procédure en matière de conflits pour éviter et résoudre ceux-ci. Le but est clair : il faut maintenir la paix sociale. Ainsi, son préambule déclare :

"Dans le but de maintenir la paix sociale en faveur de tous ceux qui sont intéressés à l'existence et à l'essor de l'industrie suisse des machines et métaux, les organisations signataires conviennent d'élucider réciproquement, selon les règles de la bonne foi, les principaux différends et conflits éventuels, de chercher à résoudre ces derniers sur la base des dispositions de la présente convention et d'observer pendant toute sa durée une paix intégrale. En foi de quoi, toute mesure de combat, telle que la mise à l'interdit, la grève ou le lock-out, est réputée exclue, même à l'égard de tous autres différends éventuels relatifs aux conditions de travail non spécifiées dans la présente convention".

Une fausse idée neuve

L'importance donnée à la convention de la métallurgie fait souvent croire, à tort, qu'elle est la première convention collective de travail en Suisse. Ce n'est d'abord pas, à proprement parler, une convention collective réglant des conditions de travail, et, de plus, cette

convention n'est pas la première qui formalise la paix du travail : au mois de mai de la même année déjà, une convention similaire avait été conclue dans l'industrie horlogère.

C'est donc loin aussi d'être la première convention collective conclue en Suisse. Les menuisiers à Genève en 1857, les typographes à Saint Gall en 1861 ont été des précurseurs. On compte à fin 1938 400 conventions collectives de travail. A tel point que leur fonction est reconnue par l'attribution d'une base légale dans le Code des obligations en 1911 : le contrat collectif de travail acquiert une valeur supérieure à celle des contrats individuels.

L'originalité de 1937

Les conventions en vigueur avant 1937 règlent principalement des conditions de travail et de salaires. Et si 30% d'entre elles environ prévoient le règlement des conflits, elles n'ont pas comme but premier, comme celle de la métallurgie, la paix du travail. Cette convention, en reconnaissant un intérêt commun entre patrons et ouvriers, a une portée politique fondamentale, tant du point de vue de l'action du mouvement ouvrier que de celui du système politique qui se construit en Suisse.

En reconnaissant ouvertement l'économie de marché et la logique du profit capitaliste, les syndicats franchissent le dernier pas vers une pratique collaborationniste et son intégration dans les rouages de l'Etat. La paix du travail inaugure un processus qui, très rapidement après la guerre, va fonder une structure de gestion des conflits sociaux de type néo-corporatiste (bien que l'édifice des conventions collectives se fasse également en réaction contre les tenants de la doctrine corporatiste): élaboration et application

conjointes des politiques sociale et économique par l'Etat, le patronat et les syndicats. Ponctué par le compromis gouvernemental - la "formule magique" suite à la participation du PSS au Conseil fédéral - cette organisation de type corporatiste va empêcher l'expression des conflits sociaux et des désaccords politiques, notamment de ceux qui surgissent du rapport entre capital et travail.

Ainsi donc, la fonction syndicale s'en trouve assez fortement modifiée. Reconnu par l'Etat et le patronat comme "partenaire social", le syndicat préférera une politique contractuelle, secteur par secteur, plutôt que des interventions centralisées de l'Etat. Bien entendu, cette orientation relègue aux oubliettes un rôle du syndicat d'organiser, d'animer et de susciter les luttes sociales et, plus encore, de préparer la conquête du pouvoir par les travailleurs.

La crise du corporatisme

Paradoxalement, la FGSCC manque complètement le virage de la paix du travail. Il faut dire qu'à Genève, les affrontements entre syndicats chrétiens et socialistes sont particulièrement virulents, ne serait-ce que parce que l'USCG est assez éloignée du mouvement de la communauté professionnelle. C'est par exemple la FOBB genevoise qui fait recours en 1938 au Tribunal fédéral contre la loi Duboule (oeuvre notamment de la FGSCC) qui permettait de donner force obligatoire aux contrats collectifs.

La FGSCC est alors à la tête du mouvement corporatiste romand, mais sa puissance l'empêche de se remettre en cause et de s'adapter tant à l'évolution

sociale qu'à l'évolution idéologique (écrits de Mounier et Maritain).

Par ailleurs, les syndicats patronaux se soucient plus de la défense de leurs propres intérêts que de la construction d'une société corporatiste et anti-capitaliste. Le peu d'empressement d'une des parties à la corporation l'ébranle fortement. La FSP va d'ailleurs faire du chemin, grâce notamment à la gestion très lucrative des caisses de compensation.

De plus, les dirigeants de la FGSCC sont attaqués par des membres influents qui leur reprochent de laisser de côté leur idéal pour se contenter de réalisations temporelles. Ces critiques sont relayées par les autorités ecclésiastiques. Des conflits internes mènent à des scissions, des syndicats entiers quittent la FGSCC. Ces conflits et scissions seront réglées, mais laisseront des traces.

Il va sans dire c'est aussi la connotation fasciste (Mussolini et Pétain s'en réclamaient) des corporations qui va contribuer à leur discrédit puis à leur abandon.

C'est l'époque où de nombreux travailleurs de la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne) et de la LOC (Ligue ouvrière chrétienne - qui devient en 1942 le Mouvement Populaire des Familles) rejoignent ces syndicats avec lesquels ils s'étaient durement affrontés dans les années 30. Cette "réconciliation" est scellée par l'entrée de Fernand Pittet (ancien permanent de la JOC) comme secrétaire permanent en 1945 (il sera secrétaire général de la FSCG de 1968 à 1981).

L'après-guerre

Le syndicat hors de l'entreprise

Le processus de paix sociale a mis sur pied un réseau très serré de conventions collectives qui ont, dans la plupart des professions, éliminé le syndicat des lieux de travail, le privant ainsi de son élément essentiel d'enquête et d'action en vue d'orienter les revendications. Des commissions d'entreprises sont créées, mais c'est sur deux axes :

- la négociation des questions internes à l'entreprise (et notamment les salaires), excluant les syndicats de ce type de discussion, en ne les faisant intervenir que lorsqu'aucun accord n'est trouvé à l'intérieur de l'entreprise;
- la création de commissions dans les entreprises qui ne voulaient ni des syndicats, ni des conventions collectives.

Mais, en même temps, le rôle social des syndicats est reconnu, et ils s'introduisent dans le pouvoir politique extraparlémentaire, notamment par le biais, institué vers la fin de la guerre, de la fameuse procédure de consultation avant l'édiction de lois, qui est également un facteur important de l'intégration des syndicats et d'aplanissement des conflits, le législateur sachant la plupart du temps jusqu'où ne pas aller trop loin contre les avis, soit patronaux, soit syndicaux. Ne serait-ce que lorsque patrons et syndicat se défendent d'une intervention de l'Etat dans ce qui pourrait limiter la liberté conventionnelle.

La contribution professionnelle

Pendant toute la période de renforcement de la paix du travail, les effectifs syndicaux ont tendance à baisser, et ce pour plusieurs raisons :

- la tertiarisation croissante de l'économie suisse pousse nombre de travailleurs dans un secteur où n'existe pas de tradition syndicale;
- la pratique de négociation au sommet des conventions collectives donne aux travailleurs le sentiment que l'adhésion au syndicat n'est pas utile;
- l'individualisme croissant déjà mentionné fait croire au miracle de la solution personnelle.

Contre cela, les syndicats vont développer toute une infrastructure permettant de lier les travailleurs au syndicat en essayant aussi de recruter les travailleurs étrangers qui arrivent alors en Suisse. C'est une des fonctions du développement de certaines institutions propres aux syndicats, comme les assurances maladie, puis chômage, les logements, les caisses de retraites ou de décès...

Mais l'édifice le plus efficace est celui de la contribution professionnelle, ou de solidarité. Elle naît non seulement du besoin de renforcement des effectifs, mais aussi du désir de militants syndicaux las de porter seuls par leurs cotisations la construction des édifices conventionnels.

L'idée est simple : faire payer à chaque travailleur une contribution financière, remboursée aux syndiqués qui, eux, contribuent déjà par leurs cotisations. L'effet de syndicalisation sera manqué lorsque le non-syndiqué ne trouvera pas d'intérêt financier, là où la contribution est inférieure aux cotisations syndicales. Mais l'effet sera foudroyant dans le cas inverse lorsque la retenue sur le salaire est de 1% et que la cotisation syndicale tourne autour de 0,8%. C'est le cas de nombreux secteurs

du bâtiment ou connexes. Il est piquant de noter que l'introduction de ce genre de contributions se fera sous l'influence notamment de Lucien Tronchet, secrétaire de la FOBB à Genève, qui fut anarchiste avant guerre !

Un lien supplémentaire

Contrairement à ce qu'on croit généralement, l'argent des contributions professionnelles, à quelques exceptions près, ne va pas directement dans la poche des syndicats, qui pourraient en user à discrétion et ... sans indiscretions. L'argent est géré de façon paritaire et sert d'abord au remboursement des syndiqués, le solde devant remplir certains buts de formation, de recy-

clage ou ... de renforcement de la "communauté professionnelle".

Mais l'effet des contributions fait franchir une nouvelle étape dans la politique de concertation. Comme elles alimentent indirectement les caisses syndicales en déchargeant les syndicats de certains frais d'administration et de formation, elles sont devenues indispensables dans les budgets syndicaux. Et la seule menace du tarissement de ces recettes financières est suffisante à rendre les syndicats moins regardants et intransigeants lors de la conclusion d'une convention collective, surtout lorsque plusieurs syndicats sont en présence et que l'un pourrait profiter pécuniairement de la non-signature de l'autre.

De la FGSCC à la FSCG

Lucien Genoud est secrétaire général des syndicats chrétiens durant cette période, qui peut être caractérisée ainsi :

- c'est d'abord les efforts pour reconstituer la Fédération après la guerre et les conflits internes et pour se faire reconnaître à l'extérieur;
- la Fédération doit lutter contre les syndicats de l'USCG qui refusent son existence, d'où le nom du journal "La Liberté syndicale";
- les moyens développés pour atteindre ces objectifs sont la formation syndicale des militants, l'affirmation de l'indépendance politique des secrétaires syndicaux à l'égard des partis nationaux (la droite), l'adhésion à la CSC afin de sortir de l'isolement;
- idéologiquement, la Fédération passe progressivement du concept de la corporation professionnelle à une organisation de la société dans laquelle l'Etat intervient comme médiateur;

- les thèmes développés le sont d'abord à partir des besoins de la famille : allocations familiales, logement, fiscalité, AVS.

Reconstruction, reconnaissance et lutte contre l'USCG

Le défi consiste à se faire reconnaître à côté des syndicats de l'USCG d'où les batailles en faveur de la liberté d'association. La FCOM et la FCBB en particulier sont victimes d'ostracisme syndical : éviction des commissions paritaires, refus de trouver des accords pour les élections aux Prud'hommes.

En 1956, dans une brochure éditée pour le 35e anniversaire de la FSCG, on lit "*aucun travailleur ne peut être forcé de s'affilier à un syndicat; tout travailleur qui veut s'affilier à un syndicat est parfaitement libre de le choisir à son gré; tout travailleur affilié à un syndicat peut le quitter ou changer de syndicat; il peut par exemple, passer*

d'un syndicat socialiste à un syndicat chrétien."

En 1955, une lutte juridique est menée : trois syndicalistes chrétiens viennent d'être privés de leur travail en raison de leur appartenance syndicale dans les imprimeries du Courrier, du Journal de Genève et chez Studer. Un quatrième a dû céder à la contrainte pour conserver son emploi. La Fédération suisse de l'imprimerie (syndicat chrétien des typographes) a donné procuration à la Fédération genevoise pour défendre ses membres; une plainte a été déposée également au BIT.

On retrouve cette bataille dans divers domaines avec des types d'intervention différents :

- dès 1956, la FSCG soutient l'UOG dans la mise sur pied de cours prévoyant des compensations de salaires pour les travailleurs par l'Etat et pose l'exigence de participer au comité afin d'éviter "l'endoctrinement de l'USCG";
- à l'occasion des élections des Prud'hommes de 1962, tentative de créer un front avec l'ASAG et les syndicats évangéliques.

L'indépendance politique

L'une des causes de la scission de nombreux syndicats de la FGSCC pendant la guerre fut la soumission au parti chrétien social.

Aussi, dès 1945, la Fédération s'engage-t-elle sur la voie d'une indépendance croissante à l'égard des partis politiques; à l'époque, cela ne pouvait être qu'à l'égard des partis de droite. Non sans mal. Joseph Miazza, secrétaire de la FCBB, était député au Grand Conseil. Pour recréer l'unité dans la FSCG, le secrétaire général Lucien Genoud avait promis que les permanents ne rempliraient plus de mandat politique. Miazza refusa d'abord de se plier, appuyé par l'assemblée des délégués. Devant la

menace de démission de Genoud, Miazza retira sa candidature au Grand Conseil. Mais le conflit se reproduisit en 1948, pour les mêmes raisons. L'assemblée décide alors d'inclure dans le contrat des permanents l'incompatibilité entre un mandat politique et le poste de secrétaire syndical, tout en garantissant la liberté de militer dans le parti de son choix. Les relais politiques nécessaires sont assumés par les militants, dans quelque parti que ce soit.

Depuis cette date, l'évolution sera constante, au point qu'en 1965 la liste de tous les candidats syndiqués au Grand Conseil sera publiée sans distinction de parti.

Pour en finir avec les liens avec le Parti chrétien social, notons que ceux-ci deviendront de plus en plus distendus au cours des années, et que, dans la fin des années 1960, le départ du parti de militants syndicaux qui y exerçaient des charges importantes, mais trouvaient ce parti trop marqué à droite, réduiront ces rapports à zéro.

Rapprochements national et romand

L'abandon de l'idée de la corporation est une condition pour un rapprochement des syndicats genevois avec l'ensemble du mouvement syndical chrétien suisse, qui n'a jamais prôné le corporatisme. C'est également une nécessité :

- ce sont les grandes fédérations professionnelles nationales qui sont signataires des conventions collectives;
- la caisse de grève de la Fédération ne tient pas le coup en cas de grève prolongée. Celle des ferblantiers de 1944 l'a quasiment mise à sec (la Fédération pratiquait des cotisations au rabais).

L'adhésion nationale est présentée comme un moyen de sortir de l'isolement. Le PV de l'assemblée des délé-

gués de 1946 le dit clairement : "*devant l'ostracisme syndical qui sévit de plus en plus fortement en Suisse, nous devons trouver des appuis. Nous pourrions en trouver du côté des chrétiens-nationaux*".

En 1948, la convention est signée avec la Fédération des syndicats chrétiens nationaux (CNG - qui deviendra la CSC) dont l'un des buts consiste à "*établir l'unité du mouvement chrétien en Suisse*". En 1949, la FCBB conclut une convention d'adhésion avec la centrale nationale (les bulletins d'adhésion sont sous en-tête de la FCBB nationale). La FCOM a également conclu un convention avec la FCOM nationale; d'autres suivront jusqu'en 1965 (textile, alimentation, services publics, employés). Mais certains secteurs n'auront jamais d'affiliation nationale, soit par désintérêt des fédérations CSC, soit par inexistence de fait de centrales (terre, couture, le tertiaire ne suivra qu'au milieu des années 60).

Les relations ne seront jamais très chaleureuses, même si Joseph von Burg, président de la FSCG, devient secrétaire national de la CSC en 1953. Ainsi, le rapport annuel pour 1963 relève que la CSC est indispensable mais regrette que "*les décisions prises ne tiennent pas compte, ou du moins pas suffisamment, de la mentalité romande*". En 1969, un conflit éclate avec la FCBB qui refuse de reconnaître les statuts de la FSCG (il y a aussi des questions de répartitions financières des cotisations). L'histoire des relations entre Genève et la Suisse est jalonnée de tiraillements. L'interprofessionnelle genevoise cherche constamment à préserver son autonomie à l'égard des fédérations professionnelles nationales qui veulent contrôler leurs sections cantonales.

Le regroupement romand constitue un autre axe de désencerclement; ainsi, est créée en 1949 la Fédération ro-

mande des Syndicats chrétiens (FRSC), qui remplace la Fédération romande des corporations qui "*ne donnait pas satisfaction aux ouvriers chrétiens de Suisse romande. De là est né le désir de la constitution d'un bloc ouvrier*".

Des moyens

On passe d'un journal essentiellement genevois "La Liberté syndicale" qui sera remplacé dès janvier 1963, par "Syndicalisme", organe des syndicats chrétiens de la suisse romande.

Parmi les moyens, il faut mettre en évidence les efforts pour organiser la formation syndicale d'une manière systématique : les assemblées (plusieurs fois par an) donnent la parole à des orateurs extérieurs sur des thèmes d'intérêt général (la doctrine sociale de l'Eglise, la fiscalité, la politique familiale); des cours sont organisés en semaine; une fois par an, une journée syndicale regroupe plusieurs centaines de militants.

Contre l'isolement, la FSCG, c'est aussi une grande famille : Fête de Noël pour les enfants, tournoi de football, fête de printemps, achat puis amélioration du Chalet La Bruyère à Saint-Gervais, construction des logements HLM au Bocage à Onex. Dans le même esprit, une caisse chômage pour les adhérents est mise en place. Ainsi, pour 1956 et 1957, 170'000 francs sont distribués à 610 chômeurs pour 18'000 journées de chômage.

La fin du corporatisme, l'évolution idéologique

La première partie de cette période est marquée par ce qui avait conduit à la création des syndicats chrétiens : le refus de la lutte des classes et limitation du rôle de l'Etat. En revanche, on fonde beaucoup d'espoir sur les bonnes volontés patronales. Mais, après la guerre,

les patrons font de plus en plus la sourde oreille. Ainsi, par exemple, refusent-ils en 1944 d'appliquer l'exigence de la doctrine corporative en matière de gestion paritaire des allocations familiales. Ces mêmes patrons décident en 1946 de dissoudre la Fédération genevoise des corporations.

Il ne restera dès lors qu'à en prendre note dans le titre de l'organisation; ce sera fait en 1948 à l'unanimité : la FGSCC devient la FSCG. Les statuts rejettent la notion de lutte des classes. Le rapport d'activité de 1953 confirme les fondements idéologiques : *"C'est notre doctrine basée sur l'humanisme chrétien qui nous fait désirer la collaboration avec le patronat. Nous ne voulons pas choisir entre un matérialisme marxiste ou américain, nous excluons l'un et l'autre"*.

Le programme pour 1949 précisait : réalisation de la gestion paritaire; instauration de la Commission économique dans le canton de Genève; étude et réalisation de la communauté professionnelle; augmentation de nos effectifs par une propagande intense.

En 1953, on note que les buts principaux de la Fédération tels que contrats collectifs, allocations familiales ont été atteints en principe, d'où le rappel des objectifs: campagne pour obtenir des budgets familiaux afin d'appuyer les revendications de salaires vitaux; instauration de commissions paritaires obligatoires dans le cadre de la communauté professionnelle; amélioration des allocations familiales; formation et éducation des membres.

Progressivement, les critiques contre les organismes patronaux se font de plus en plus vives, surtout lorsque ceux-ci refusent des améliorations de la sécurité sociale (protection contre les accidents, vacances, jours fériés, AVS, allocations familiales) alors que des améliorations pourraient être consen-

ties en raison de l'évolution économique grâce à la mécanisation du travail, les techniques nouvelles, les hausses de productivité. En 1955, la FSCG refuse de rallier un comité (contre une initiative fiscale communiste) composé de personnes qui s'opposent aux améliorations sociales. En 1966, elle appuie un projet de loi du communiste A.Magnin en faveur des allocations familiales. L'Etat est appelé à intervenir d'une manière de plus en plus explicite. On le voit pour la sécurité sociale, l'interventionnisme en matière économique (lutte contre la surchauffe économique, le contrôle des prix) et d'appel à la main d'oeuvre étrangère.

La question du "C" a été posée dès 1964 lorsque la CFTC française devient CFDT. Rapport du secrétaire général : *"je ne pense pas que nous sommes prêts à imiter nos camarades de la CFTC qui vont supprimer le qualificatif chrétien de leur titre et supprimer la référence à la morale chrétienne dans leurs statuts. Si nous devions un jour en arriver là, il serait préférable de mettre la clef sous le paillason et d'entrer à l'Union syndicale suisse, puisqu'il paraît qu'elle est plus chrétienne que nous puisqu'elle ne le dit pas !"*.

La question revient en 1967 lorsque le rapport d'activité (le dernier de Lucien Genoud) exprime des craintes à l'égard d'un groupe de la Fédération romande des syndicats chrétiens qui examine si le "C" est encore de rigueur. L'un des motifs avancés pour refuser ces changements est la crainte de disparaître face à l'USS. Celle-ci refuse systématiquement l'unité d'action et privilégie le sabotage de la FSCG.

A une époque où la lutte idéologique était première succède donc un certain pragmatisme, définit ainsi : *"en 1941, notre fédération est sortie du Cartel chrétien social pour mener une existence conforme à sa volonté d'indépendance politique et*

confessionnelle. Quand elle veut prendre une décision elle ne s'occupe pas de savoir ce que tel ou tel parti en pensera. Elle soumet l'idée, le projet, la proposition à trois questions en la forme négative :

1. Cela est-il contraire à nos principes fondamentaux ?

2. Cela est-il contraire aux intérêts des travailleurs que nous groupons ?

3. Cela est-il contraire à l'intérêt général et au bien commun ?

Quand nous pouvons répondre trois fois non, nous disons oui à l'idée, au projet, à la proposition et nous l'étudions pour en assurer le succès."

Les principaux thèmes de cette période

Voici quelques uns des thèmes les plus fréquemment abordés et travaillés durant cette période.

Assurances sociales

Au départ, ce sont les besoins de la famille qui organisent les revendications. Le rapport annuel pour 1963 l'explique : *"Cet intérêt du syndicalisme chrétien pour la famille l'a obligé à se préoccuper de la législation sociale, c'est-à-dire des lois de protection et de sécurité pour tous les âges de la personne humaine. La première valeur du syndicalisme professionnel est doublée par celle du syndicalisme social. D'où la nécessité pour l'organisation d'être présente partout où s'élabore une loi sociale. Nous ne choisissons pas entre le contrat et la loi nous voulons utiliser le contrat et la loi au profit du travailleur de sa famille"*.

Il faut mettre sous ce chapeau, les activités multiples en faveur des allocations familiales (terrain sur lequel l'USS refuse d'entrer), la fiscalité au profit de la famille, les grandes lois sociales et notamment la mise sur pied de l'AVS (jusqu'à la fin des années 70, la FSCG aura un membre à la commission nationale AVS).

Le logement

Le logement, vu la pénurie genevoise, sera un thème fréquemment abordé (dès 1953). D'abord par le soutien aux initiatives du MPF pour le

droit au logement, ce que ne font pas nécessairement l'USS ou la CSC. La décision de se lancer dans la construction d'une première série d'appartements à Onex est présentée comme *"une application pratique de notre doctrine"*.

Les femmes

La question de la place des femmes arrive très tôt dans les débats. Pour saisir la nature des débats, il faut se souvenir que, dans une conception chrétienne de la famille, la place de la femme est d'abord au foyer. En 1947 sort un rapport pour assurer la représentation des membres féminins au sein du comité. En 1946, après un débat nourri, une assemblée de délégués se déclare en faveur du vote féminin et nomme des déléguées au comité cantonal pour le suffrage féminin; en 1958, mot d'ordre favorable au suffrage féminin. En 1959, la victoire des femmes genevoises qui pourront dorénavant voter est saluée et il est rappelé que dès 1927, la FSCG l'avait revendiqué. Même réaction lorsque le Conseil national ratifie la convention internationale N° 100 (OIT) portant sur l'égalité des rémunérations.

Les salaires

Les revendications salariales sont de la responsabilité des secteurs; mais la FSCG représente un lieu d'impulsion.

A titre d'illustration, on note ce débat en 1951 après lequel les secteurs font le point des actions entreprises pour les revalorisations : *" il est indéniable que le pouvoir d'achat des travailleurs doit être augmenté en tenant compte de la notion du besoin qui est indiscutablement plus forte aujourd'hui qu'il y a 10 ans. Il ne faut donc plus parler d'adaptation de salaires mais d'amélioration de salaires. Les conclusions des débats sont instructives du type de démarches, associant les syndiqués aux actions proposées : établissement par nos membres dans tous les secteurs, y compris celui de l'agriculture, de budgets familiaux; organisation d'une séance pour initier nos membres à établir correctement un budget"*.

La durée du travail

Le concept théorique de la réduction du temps de travail est clair. Ainsi, en 1956, trois raisons la justifiaient : *"accroissement de la production par la productivité et l'élévation du potentiel de production; problème d'ordre social posé par le rythme accéléré engendré par le progrès technologique; temps de loisir plus long, condition indispensable de l'équilibre physiologique et psychique des travailleurs. La réduction de la durée du travail doit s'entrevoir dans le cadre d'un accroissement de la productivité et, par conséquent, s'accomplir sans réduction de salaire"*. Mais la question de la compensation salariale se pose. En 1958, par exemple, refus de soutenir l'initiative Duttweiler en faveur des 44h notamment parce que la compensation de salaire n'est pas garantie pour les travailleurs payés à l'heure.

Dès 1956, la FSCG participe à des comités d'action en vue d'obtenir les 3 semaines de vacances payées. Elle s'engage aussi pour s'opposer aux tentatives d'extension des heures d'ouverture des magasins (le Grand Pas-

sage passe de 48h. à 46h20 en 1956, mais ouvre entre midi et deux heures; Torre accepte de rester fermé le jour de Noël). En 1956, la FSCG explique *"qu'il faut envisager une campagne pour lutter contre la tendance de quelques commerçants à vouloir ouvrir le dimanche"*.

Dès 1963, la FSCG s'oppose à la Migros qui veut ouvrir le soir dans les centres commerciaux des cités satellites. En 1966, la position de la FSCG ne change pas : *"le seul motif qui pourrait nous faire accepter une ouverture retardée serait le raccourcissement de la durée du travail le samedi"*.

Travailleurs étrangers

Dès fin 1947, le comité donne son accord pour organiser les travailleurs étrangers. Mais en 1950, la FCBB craint une arrivée exagérée de la main d'oeuvre étrangère qui doit rester une main d'oeuvre d'appoint; on retrouve le climat de l'époque d'après-guerre, avec sa peur du chômage. Ainsi, le rapport d'activité pour 1961, évoquant les difficiles travaux de la commission de surveillance du marché de l'emploi, est-il révélateur des positions : *"Nous avons raté le train quand la masse des italiens est venue dans notre canton et nous n'avons pas mis tout en oeuvre pour faire auprès de ces camarades la propagande nécessaire. Cela provient en partie parce que cette main d'oeuvre appartenait surtout à la construction et que personne ne pensait que la haute, la très haute conjoncture ne deviendrait l'état permanent de notre économie nationale. Il nous faut donc regarder cette réalité en face et, devant l'arrivée massive de nos camarades espagnols, se préparer à faire face aux problèmes posés pour une période de dix ans"*.

Quelques mois plus tard, le comité note que les travailleurs suisses de la construction sont de moins en moins nombreux et que les étrangers posent

de nombreux problèmes humains et *"nous voyons s'édifier des cités d'urgence et des bidonvilles ou s'entassent dans des conditions souvent inimaginables des travailleurs et leurs familles"*.

La Fédération accepte en 1962 que les travailleurs étrangers soient exclus de l'allocation de naissance et de formation professionnelle en matière d'allocations familiales; c'est une *"solution transitoire car nous allons, à plus ou moins longue échéance, vers une coordination et une harmonisation des législations nationales en matière de sécurité sociale"*.

Le rapport d'activité pour 1965 montre que les esprits changent car les efforts du Conseil fédéral de lutter contre l'arrivée massive de la main d'oeuvre étrangère sont salués. Un axe se dessine pour revendiquer le regroupement familial : *"plutôt que de renvoyer les étrangers qui sont en Suisse et de procéder à des réductions systématiques par pourcentage, il faudrait fermer les frontières à tout nouveau travailleur, exception faite pour les conjoints et les enfants de travailleurs déjà au bénéfice d'un permis de travail"*. Concrètement, il est revendiqué de donner à ces travailleurs des droits égaux aux travailleurs nationaux (logement, sécurité sociale, change-

ment d'employeur, de profession, de branche).

Mais au début des années 60, la non participation des travailleurs étrangers aux syndicats pose problème, d'où la revendication d'instaurer une contribution professionnelle. Le rapport pour 1963 dit : *"le véritable envahissement pacifique de notre canton par la main d'oeuvre étrangère nous a montré le peu d'intérêt que ces travailleurs portent à l'organisation syndicale de leur profession. A Genève, il y a plus de 50'000 travailleurs étrangers dont la majorité ignorent même l'existence des syndicats."*

Les syndicats doivent assumer dans le contrôle de cette main d'oeuvre et dans le maintien de l'ordre professionnel des obligations de plus en plus étendues. Il n'est pas juste qu'une petite partie de travailleurs syndiqués prennent en charge, par leurs cotisations et leurs loisirs, la lutte pour l'amélioration constante des conditions de travail de tout le monde."

Si l'on ne peut convaincre le non-syndiqué qu'il ne fait pas son devoir en restant isolé, égoïstement, en dehors de la solidarité il faut le contraindre à participer financièrement à l'effort commun de l'organisation professionnelle".

Un point de relance : 1968

Dans l'ensemble des dates qui jalonnent l'histoire du mouvement syndical - et tout particulièrement le nôtre - mai 1968 a certainement joué un rôle important.

Les mouvements sociaux et associatifs issus de mai 1968 ont mis en évidence les limites du syndicalisme de l'époque; de l'extérieur et de l'intérieur, une pensée s'est développée autour de l'enjeu : réformes ou révolution des rapports de production. En bref :

- critique à l'égard d'organisations bureaucratiques occupées à ne s'intéresser qu'à "l'aristocratie ouvrière", de façon verticale confondant souvent compromis social et compromission, repliées sur elles-mêmes, non intéressées à défendre les travailleurs des secteurs précaires - la plupart du temps à majorité immigrés (hôtellerie-restauration, construction, nettoyage) - les nouvelles catégories de travailleurs issus de la tertiarisation de l'économie, mais aussi les services publics et parapublics liés au développement de l'Etat social;
- critique à l'égard d'un syndicalisme d'appareil et "courroie de transmission" de partis au niveau national : l'USS courroie du PSS, CSC du PDC;
- 1968, c'est l'ambition d'un changement fondamental de la société à partir, conjointement, des lieux de production et des lieux de reproduction de la force de travail. Tout en se passant de l'appareil syndical, puisque celui-ci est mis dans le même panier que les appareils idéologiques d'Etat. On assiste dès lors, fin des années 60 et début des années 70, à toute une série d'expérimentations, de luttes et d'actions, y compris avec des non-syndiqués : comités d'action syndicale, groupes de base, comités de lutte ou de soutien...

Syndicalisme en mutation

Face à l'échec, après 1968, du contournement des syndicats, face aux divisions des mouvements politiques, les syndicats ont été ré-investis (notamment parce que l'on appelait une démarche "d'entrisme") et redeviennent un lieu essentiel de débat et de clarification du mouvement ouvrier. Très schématiquement, deux logiques s'affrontent :

- la première perpétue de fait la ligne du "syndicat, courroie de transmission du parti"; le parti - la stratégie politique - constitue "l'avant-garde"; le syndicat, quant à lui, étant l'organisation de masse dont la conscience collective est forgée de l'extérieur. Cette voie se concrétise dans les syndicats de l'USS, pour lesquels les militant-e-s des groupes politiques "d'extrême gauche" et de gauche ont majoritairement la préférence;
- la deuxième voie plaide en faveur de l'autonomie du mouvement syndical - dans son action et sa pensée - par rapport aux partis. Cette logique est donc en faveur d'une organisation regroupant aussi bien "l'avant-garde" que "les masses" et qui s'en donne les moyens - notamment en se dotant d'un secrétariat polyvalent - afin d'élaborer sa propre réflexion. Pour les militants de gauche au sein des syndicats chrétiens comme pour les militants issus des mouvements sociaux et politiques "extérieurs" (moins nombreux que ceux qui ont investis les syndicats de l'USS), il ne fait aucun doute : leur analyse de la situation les conforte dans l'idée que les espaces et les conditions sont plus favorables au sein des syndicats chrétiens - en particulier romands - qu'au sein de l'USS, pour une transformation et une rénovation de l'action syndicale.

Cet espace, les militant-e-s de gauche et d'extrême-gauche en trouvent un dans les syndicats chrétiens qui vont se situer de plus clairement à gauche dans l'éventail politique et social genevois.

On peut y voir l'évolution d'une certaine pensée sociale chrétienne qui, souvent par le biais du tiers-mondisme, devient de plus en plus clairement anti-capitaliste (avec évidemment une autre perspective que le corporatisme, qui était anti-capitaliste, mais réactionnaire). C'est d'ailleurs l'époque de lut-

tes de contestation de l'Eglise-institution ("Chrétiens du mouvement" au début des années 70) et on parle alors de "chrétiens de gauche" et de "théologie de la libération", en lien avec des mouvements révolutionnaires d'Amérique latine. Ces militant-e-s qui font évoluer le syndicat de l'intérieur sont donc rejoints par des apports militants extérieurs, justement parce que le syndicat prend des positions qui manifestent de cet esprit d'ouverture.

La "rénovation syndicale"

Des militant-e-s romand-e-s ont voulu "rénover" un syndicalisme auquel ils reprochaient d'être "bureaucratisé, compromis et endormi", de se cantonner dans des "négociations au sommet", d'être dépendant des partis, de ne pas pratiquer la démocratie interne. Non seulement ils l'ont dit et écrit, mais ils se sont donnés des outils (création de la CRT, travail dans la FSCG, la FCOM) pour pratiquer un autre syndicalisme : action sur les lieux de travail, démocratie syndicale, ouverture aux plus précaires, réponse aux demandes quotidiennes des travailleurs (permanences, impôts, permis), autonomie politique, solidarité interprofessionnelle, intervention sur les conditions de vie (logement, transports, santé, écologie...) etc.

Les valeurs qui fondent cette rénovation se sont construites progressivement pendant les années 70, puis "théorisées" au congrès de 1985 sous cette forme :

Le-la travailleur-euse doit être l'acteur des changements qui le-la concernent.

C'est une attitude qui vise à faire des hommes et des femmes, à leur niveau et dans leur environnement, les véritables

"décideurs" et acteurs des transformations économiques, sociales, politiques, culturelles.

Une des conséquences de ce principe est le besoin d'information et de formation des travailleurs-euses. On ne naît pas solidaire, on le devient dans l'action, à travers des confrontations. L'idéologie capitaliste, les milieux dirigeants utilisent, eux, la concurrence entre les individus, le chacun pour soi. Le syndicat se doit d'offrir une autre culture aux travailleurs-euses.

Autonomie, notamment à l'égard des partis politiques

Pour que le travailleur soit l'acteur de son propre changement, c'est d'abord en matière de pensée, de capacité de réflexions, de revendications, que le syndicat doit faire preuve d'indépendance. Le syndicat qui réunit en son sein tous les travailleurs-euses au-delà de leurs options idéologiques ne peut être la courroie de transmission d'aucune organisation politique ou confessionnelle.

Il y a là une divergence syndicale très profonde et visible avec l'USS et la CSC au niveau suisse, liées l'une au parti socialiste et l'autre au PDC.

Un syndicalisme de propositions, notamment en matière d'emploi

Le syndicalisme joue sa crédibilité d'abord sur la question du travail et de l'emploi. Dans la phase de crise actuelle, la question des places de travail est à nouveau à l'ordre du jour. Nous ne pouvons nous limiter à revendiquer l'augmentation, ou même le maintien, du nombre des places de travail : la question "quel emploi" est décisive. Le travailleur, la travailleuse est à considérer comme un tout : ce qu'il produit, comment il le produit, est aussi important que ce qu'il gagne, et cela au nom de la solidarité décrite plus haut, au nom de la lutte contre les inégalités tant locales qu'internationales.

Pluralisme interne et unité d'action

Autre condition de la rénovation syndicale. Le dépassement du clivage syndical actuel basé sur l'idéologie et le système des partis politiques. Il ne s'agit pas de renoncer à la politique ni aux convictions profondes de chacun-e d'entre nous mais de trouver à l'intérieur de l'organisation syndicale des solutions qui soient acceptables pour chacun-e et qui prennent en compte les apports de toutes les expériences.

Un projet d'unification organisationnelle avec d'autres organisations et notamment avec l'USCG, ne peut être que le résultat d'une pratique et d'une volonté commune, jusqu'à aujourd'hui jamais exprimés. En fait de syndicat unique, nous avons toujours entendu parler d'absorption organisationnelle mais jamais d'un processus d'unification qui obligerait chacun à changer et dont le résultat ne serait pas la simple addition des deux organisations actuelles, mais un syndicat tout à fait nouveau.

L'interprofessionnelle, un outil concret

Pour promouvoir nos valeurs, l'interprofessionnelle est un outil concret qui permet :

- la confrontation entre les besoins du salarié-producteur et ceux du salarié-consommateur : un emploi ne se justifie pas seulement parce qu'il donne un salaire, mais parce qu'il devrait répondre à un besoin de l'usager, à une utilité sociale tout en étant épanouissant pour le travailleur et la travailleuse;
- la prise en compte du respect de l'environnement; c'est une forme de solidarité dans le temps, car ce que nous détruisons aujourd'hui sera payé par les générations suivantes;
- de lier vie au travail et mode de vie : à quoi sert une forte diminution du temps de travail si la durée du déplacement s'allonge d'autant ?
- de créer les conditions d'un débat, d'une organisation et d'une pratique syndicale unifiant les intérêts et les projets de tous les syndiqués au-delà de leur secteur professionnel et de leur statuts.

L'interprofessionnelle n'est pas un cartel, ni la juxtaposition de positions contradictoires de fédérations. D'une façon organique, elle donne les conditions pour dépasser des intérêts divergents entre groupes de travailleurs-euses et pour lutter contre les inégalités

Cette expression des valeurs de la rénovation syndicale est également la façon dont se marque l'originalité du SIT vis-à-vis de la plupart des autres syndicats. Elle est réponse à ceux qui auraient cru (ou espéré) que la disparition de la référence chrétienne enlèverait toute justification à l'existence d'un syndicalisme différent.

La mutation de la FSCG ... en SIT

La crise ... toujours

La mutation du syndicat depuis les années 60 doit également être interprétée à la lumière de la crise économique qui éclate en 1974-1975, à la suite de la crise du pétrole, et qui - contrairement aux discours patronaux - ne s'est pas démentie depuis lors, même s'il y a eu des hauts et des bas, et des espoirs de relance. En fait, l'identité du capitalisme est d'être en crise, et ce sont les périodes de haute conjoncture qui sont l'exception. Le syndicalisme de l'après guerre avait un puissant somnifère : une croissance économique pour relancer la production après la guerre et permettant de distribuer des hausses de salaires, d'améliorer la sécurité sociale, de croire que le chômage disparaît pour toujours. On fait venir à la pelle des travailleurs étrangers, on favorise le travail des femmes.

Lorsque les premiers licenciements intervinrent en 1974 (les tout premiers ont été annoncés le lendemain de la votation sur une initiative xénophobe : ils avaient été retardés pour les besoins de la cause !), lorsque le chômage explosa en 1975, que des centaines de milliers de travailleurs étrangers partirent de Suisse avant qu'on les renvoie, l'optique des syndicats changea, souvent sous la pression de mouvements qu'ils ne contrôlaient pas. Des grèves, des occupations, des manifestations firent voler en éclat le mythe de la paix du travail, firent croire à une re-mobilisation durable, à une radicalisation du mouvement ouvrier.

On sait aujourd'hui que cette période s'est aussi caractérisée par un changement de société et des mentalités qui a empêché une progression mécaniste des luttes. La peur du lendemain n'a

pas automatiquement mené à la solidarité, mais plutôt à l'individualisme, à la xénophobie, à l'intolérance. Le besoin d'être protégé n'a pas conduit à un renforcement du militantisme, mais à un appel à un syndicat fort et désincarné : le syndicat tire aujourd'hui sa force de sa capacité à défendre les gens, mais moins de sa capacité à les rassembler.

L'histoire du SIT depuis ces années allie donc des acquis et des mutations idéologiques avec des adaptations organisationnelles, tant au niveau interne qu'externe, qui sont à la fois empreintes de volonté politique et de nécessité pratique, pour une meilleure efficacité dans la défense des travailleurs-euses. L'un des aspects fondamentaux de cette efficacité est de faire que les travailleurs-euses (re)trouvent confiance dans le syndicalisme. Au quotidien, ce sera l'importance donnée à la mise sur pied de permanences les plus efficaces possibles pour régler les problèmes concrets liés aux questions de rapports de travail, mais aussi d'assurances sociales et d'impôts. Par cette politique de proximité, par le bouche à oreilles qui en est résulté, non seulement le SIT s'est enrichi de nombreux membres (puisqu'après être descendu à près de 3000 membres en 1980, il compte dans les années 90 plus de 10'000 membres, niveau le plus haut de son existence), mais d'une connaissance de plus en plus forte de la réalité économique et sociale de la classe travailleuse.

Le SIT composante du mouvement ouvrier

Pourtant, cette situation économique ne fut pas sans influence sur les relations entre syndicats. L'urgence de l'action syndicale, les ripostes indispensa-

bles obligèrent à des concertations, des unités d'action.

Les prises de position sociales d'après-guerre de la FSCG, l'atténuation des luttes intersyndicales mènent à un rapprochement.

Dans les années 60-70, la FSCG a clairement montré sa volonté de faire partie intégrante du mouvement ouvrier. Son évolution a été constante sur ce point, et on l'a retrouvé de plus en plus souvent au côté des autres syndicats et des partis de gauche, soit lors de prises de position (création de l'AVS, refus du IIe pilier, lutte pour les 40 heures, contre le statut de saisonnier, manifestations contre des régimes dictatoriaux ...), soit dans des structures permanentes (organisation unitaire du 1er mai, Rassemblement pour une politique sociale du logement ...), soit, enfin, concrètement, sur le terrain, avec les secteurs syndicaux de base (mouvements à l'hôpital, dans la métallurgie, la fonction publique et le bâtiment ...).

Un événement tangible fut en 1972 l'adhésion de la FSCG (après un débat interne intense) et son acceptation (après un refus en 1965) au Comité unitaire d'organisation du 1er mai en compagnie de l'USCG, du parti socialiste et du parti du travail. A la suite d'une consultation de tous les membres, l'assemblée des délégués de la FSCG décida le 3 février 1972 de participer au 1er mai commun par 23 oui, 20 non et 4 abstentions.

L'action sur le terrain et dans les structures unitaires montrèrent que l'on ne pouvait plus reprocher à la FSCG-SIT de diviser le mouvement ouvrier. Après un premier refus en 1978, la CGAS accepta l'adhésion du SIT en 1995. La CGAS, qui avait été créée en 1961 principalement pour contrebalancer l'influence des communistes dans l'USCG, devint donc le regroupement

de la quasi-totalité des syndicats genevois (avec entre 1990 et 1996 les adhésions de l'Union Helvetia, de l'Association suisse des infirmiers et infirmières, de l'Association suisse des employés de banque et des syndicats chrétiens "reconstitués"). Cet élargissement de la CGAS s'est accompagnée d'une mutation, avec une volonté de coordination plus forte du travail syndical et de rapprocher l'action de la CGAS de la base des travailleurs-euses.

L'indépendance politique

L'ancrage à gauche du SIT ne l'a pas empêché de garder clairement sa ligne d'indépendance vis-à-vis de tout parti politique, notamment en inscrivant dans ses statuts l'interdiction pour ses permanent-e-s d'appartenir à une instance politique d'un parti, et même d'apparaître publiquement en leur nom. Après la prise de distance vis-à-vis des partis nationaux, l'élection, en 1978, d'un secrétaire syndical - Gérald Crettenand - au comité directeur du Parti du travail fut l'occasion de préciser cette indépendance. Dans un premier temps, G.Crettenand fut en effet licencié par un organe de la FSCG davantage en raison du parti en question que de la fonction occupée (puisque les statuts de l'époque n'étaient pas explicites). Une mobilisation de très nombreux-euses militants-es trouva son aboutissement dans une assemblée de délégués qui marque, de manière tangible, à la fois la volonté d'indépendance politique et la fin réelle du lien privilégié avec les partis nationaux. L'assemblée décida en effet que les secrétaires syndicaux pouvaient militer dans le parti de leur choix, mais que leur fonction visible et publique de secrétaire syndical leur interdisait d'être identifiés à quelque parti que ce soit, et donc ne devaient pas être élus dans une instance dirigeante ou apparaître publi-

quement au nom d'un parti. Ceux qui, dans la FSCG, avaient exclu G.Crette-
nand en fonction surtout de son lien
avec le Parti du travail, avaient donc
perdu la partie sur ce terrain.

La suppression de l'appellation chrétienne

C'est aussi sur un autre terrain que la
clarification de la ligne du SIT va se
faire dans ces années-là : sur la question
du "C".

Si en 1964 nos homologues français
abandonnaient leur référence chré-
tienne et devenaient la CFDT, si les syn-
dicats internationaux suivaient en de-
venant la CMT, il fallut plus de temps à
Genève pour régler de débat. L'un des
freins fut l'espoir de parvenir à un
changement au niveau suisse, espoir
qui se révéla une chimère au vu de l'é-
volution de la CSC et de l'intransi-
geance montrée sur ce point notam-
ment au travers du refus de la CSC
d'admettre la CRT dans ses rangs et de
l'immobilisme de la FCOM au congrès
de 1979. Dès 1967, un groupe de la Fé-
dération romande des syndicats chré-
tiens examine ouvertement si le "C" est
encore de rigueur. A Genève, dès 1974,
des groupes ou des syndicats (FCOM
en 1974, FCES en 1977) réfléchirent à
l'intérieur de la FSCG à la disparition
de la référence chrétienne dans le titre
de la FSCG. Cela se heurta à une forte
résistance, même de la part de ceux qui,
du seul point de vue théorique, esti-
maient qu'en effet un syndicat ne pou-
vait pas porter d'étiquette chrétienne.

Le 28 novembre 1975, l'assemblée des
délégués décide par 41 oui contre 34 non
la création d'une commission pour étu-
dier la suppression ou le maintien du
"C". Il s'agira en fait de deux commis-
sions (une pour, une contre !) dont le tra-
vail devra être réveillé en 1980. En 1982,
le comité décide de consulter tous les

membres par questionnaire et par as-
semblées générales. 50% des membres
sont pour enlever le C, 40% pour le gar-
der (il y a des indécis). Dans les assem-
blées, le score est plus net (63 à 27%). Le
comité donne un préavis favorable à la
suppression, et le congrès 1983 prend
note de ce préavis et décide que la ques-
tion sera tranchée au congrès de 1985.
Celui-ci décidera alors à une très large
majorité (106 à 10) de transformer la
FSCG en SIT. A noter qu'au point de vue
organisationnel et juridique, il ne s'agit
que d'un simple changement d'appella-
tion : les membres le restent de plein
droit, la maison syndicale reste proprié-
té du SIT, le personnel a son contrat
maintenu, etc. Cette décision ne causera
la démission que de moins d'une di-
zaine de membres.

Il faut noter que ce n'est qu'au con-
grès de 1995 que le SIT abandonnera
toute référence chrétienne en suppri-
mant de ses statuts et de sa déclaration
de principes l'allusion à l'humanisme
chrétien.

Un certain isolement

L'évolution du SIT ne fut pas sans ef-
fet sur ses liens avec l'ensemble des
syndicats chrétiens.

Petit à petit, le SIT a perdu son attache
la plus solide avec la CSC, celle des fé-
dérations professionnelles. Dans tous
les cas, les divers facteurs mentionnés
ci-dessus se sont conjugués pour abou-
tir à la séparation : divergences sur la
pratique interprofessionnelle, les
orientations, l'organisation, les posi-
tions, l'indépendance politique :

- à fin 1978 : la FCTC quitte le SIT, ce
qui conduit à la re-création d'un syn-
dicat de la construction au sein du
SIT (mais sans affiliation nationale);
- en 1987 : la CSC refuse d'admettre la
CRT comme fédération du tertiaire à
la place de la FChP et de la FCES,

qu'elle regroupait. De ce fait, la majorité du SIT se retrouve exclue de la CSC;

- à fin 1990 : la FCOM quitte le SIT, ce qui oblige à créer un SIT-industrie.

Conséquence logique, puisque le SIT continuait à faire partie de la CSC sans qu'aucun de ses membres individuels ne lui soit affilié, le SIT est exclu de la CSC le 24 avril 1993. Le comité SIT décide de ne pas recourir contre cette décision, estimant lui aussi que le SIT n'avait plus rien à faire avec la CSC, pour les mêmes raisons indiquées plus haut.

En parallèle, les syndicats chrétiens qui sont sortis de la FSCG-SIT constituent l'Interprofessionnelle des syndicats chrétiens de Genève, qui sera reconnue par la CSC.

Limites de la rénovation

L'espoir d'un élargissement du courant de rénovation syndicale à d'autres fédérations dans le cadre des syndicats chrétiens a duré une dizaine d'années, avec des initiatives concrètes telles que :

- l'adhésion de la CSC à la Confédération européenne des syndicats;
- le travail commun entre la FCOM, la FChPTT, la CRT et la FSCG sur le thème "militariser sur son lieu de travail" (1977);
- l'effort de formation commune (SIT, CRT, FCOM);
- des publications communes au niveau romand (bulletins, Action et So-

lidarité; Salariés quels sont vos droits);

- le lancement et aboutissement de l'initiative licenciements.

Mais, petit à petit, ces pistes se sont perdues et ces pratiques se sont arrêtées :

- fin d'Action et de Solidarité (1989);
- affaiblissement et repli de la FCOM;
- maintien de la domination des instances CSC par les dirigeants FCTC et FCOM;
- liens avec le PDC au niveau national et dans la plupart des autres cantons;
- perte de substance puis mise en veilleuse de la CRT romande;
- repli sur ses territoires et affaiblissement des liens internationaux.

Cette évolution a montré que la stratégie de rénovation de la CSC était illusoire et qu'il n'a pas été possible de maintenir des liens nationaux et romands suffisamment forts. Aujourd'hui subsistent des pratiques de rénovation, mais elles ne sont pas constitutives d'un courant organisé significatif. Pourtant, ce constat ne doit pas être considéré comme un échec, puisqu'il est indéniable que ces pratiques ont eu une influence beaucoup plus large sur d'autres syndicats, et que la pratique et l'organisation du SIT sont observées avec intérêt, parfois avec envie.

L'interprofessionnelle

En effet, sur la voie de la "rénovation syndicale", l'avancée la plus visible du SIT est d'être parvenu à constituer véritablement une organisation interprofessionnelle, avec tout ce que cela veut dire : solidarité financière, structures de décision et de travail, débats politiques,

etc. Cela n'existe nulle part en Suisse (sauf, à des degrés divers, au Tessin et en Valais). Tout le syndicalisme suisse est vertical : ce sont les fédérations professionnelles (tant à la CSC qu'à l'USS) qui ont 90% de l'argent, du pouvoir, des permanents, de l'infrastructure. Les re-

groupements "interprofessionnels" (USCG ou ISCG à Genève, USS ou CSC au niveau suisse) ne sont que des cartels n'ayant que les moyens et les pouvoirs que leur concèdent les fédérations professionnelles. Même si quelques fédérations professionnelles (SIB, FTMH, FCTC, FCOM) commencent à dire, chacune pour son compte, qu'elles veulent être interprofessionnelles, la structure verticale demeure le modèle unique de fonctionnement syndical, et leur interprofessionnalisation n'est en général qu'une extension vers les secteurs professionnels les plus proches.

De ce point de vue, le SIT - qui, tous le reconnaissent, a raison sur le fond - demeure en quelque sorte "incompatible" avec le système actuel : c'est une pièce qui n'entre pas dans le "Lego" syndical.

La construction de l'interprofessionnelle ne s'est pas faite sans heurts et tiraillements, puisqu'il est souvent difficile de concilier sa politique avec celle d'un secteur donné, soit parce que les intérêts peuvent être divergents, soit parce que les priorités sont différentes.

L'interprofessionnalisation

Même si la FSCG, puis le SIT, a toujours été un peu plus interprofessionnelle que la plupart des syndicats de Suisse, ce n'est qu'au début des années 80 qu'elle le deviendra réellement :

1981

De nouveaux statuts sont votés; dorénavant, l'adhésion du syndiqué se fait à la FSCG et non plus aux quelque 35 syndicats de base : les bases juridiques de l'interprofessionnelle sont ainsi posées.

1983

Le congrès décide le prélèvement de la cotisation syndicale en pourcentage du salaire brut : les bases financières de l'interprofessionnelle sont posées. Jus-

qu'alors, chaque syndicat de base décidait du montant de la cotisation.

1986

La maison syndicale est transformée pour marquer la volonté d'ouverture du SIT, qui se traduit par l'afflux de nombreux travailleurs et travailleuse d'origines, de statuts, de cultures et de mentalités différents.

1987

Le congrès a pour objectif principal la prise en compte et l'homogénéisation des pratiques syndicales tant interprofessionnelles que sectorielles. Dans cette optique, il est saisi des enjeux et options de travail de tous les secteurs du SIT.

1989

Le congrès est essentiellement axé sur des réformes statutaires dans un contexte de dissensions internes sur des divergences de pratiques syndicales. Un document est finalement largement adopté "**Adapter notre pratique syndicale**". Après avoir rappelé que le moteur du travail syndical est la solidarité, il aborde quelques points :

- pratique syndicale : les transformations que le SIT veut impliquer la participation du plus grand nombre de travailleurs-euses; elles sont l'oeuvre d'un mouvement social large, dont le SIT ne constitue qu'une partie. Il faut articuler travail quotidien et travail collectif. Volonté de construire un syndicat regroupant un grand nombre de salarié-e-s dans toutes leurs diversités et se construisant sur ce qu'ils veulent changer et ce qu'il est possible de changer et volonté de développer des positions autonomes et des solutions alternatives;
- formation et information. L'objectif de la formation n'est pas l'acquisition abstraite de notions mais à la participation et une émancipation de tous les travailleurs-euses; elle doit être diver-

sifiée à la fois sectorielle et générale. Une véritable politique d'information doit être mise en place;

- fonctionnement : vu l'accroissement quantitatif du syndicat, chaque militant-e et chaque permanent-e ne peut plus maîtriser la totalité de ces activités : le SIT doit organiser la complémentarité des diverses instances dans un ensemble cohérent;
- permanents et syndicats : là aussi, une répartition du travail est nécessaire pour garantir la complémentarité entre militants et permanents;
- moyens financiers : le congrès confirme l'organisation financière réservant une partie des moyens au travail interprofessionnel et la mise à disposition pour les secteurs de moyens.

1992

Quatre points du congrès sont consacrés à la pratique syndicale :

- présence sur les lieux de travail;
 - adaptation du fonctionnement du secrétariat à cette priorité;
 - complémentarité entre la défense individuelle et la solidarité interprofessionnelle;
 - construire des alliances sur deux axes : de résistance et de propositions.
- La recomposition du mouvement syndical (réunification autour d'orientations communes (rénovation syndicale, interprof, démocratie interne) est une nécessaire tâche de longue et difficile haleine. A court terme, décision de demander l'adhésion à la CGAS, de développer les liens avec la CEST, les syndicats français proches, de conserver les liens avec la CSC et la CRT.

La ligne interprofessionnelle

Les congrès ne sont pas qu'un lieu organisationnel. Ils jalonnent l'adaptation de la pratique syndicale aux réalités de la situation économique et sociale des travailleurs-euses. Quelques éléments :

1981

Une déclaration de principe est adoptée, dont le préambule est : "*La FSCG affirme sa volonté d'être une organisation syndicale interprofessionnelle démocratique répondant pleinement aux aspirations des travailleurs et travailleuses. Elle souligne les apports des différentes formes de l'humanisme, sont l'humanisme chrétien, à la définition des exigences fondamentales de la personne humaine et de sa place dans la société. Elle entend développer son action en restant fidèle à un syndicalisme fondé sur ces exigences.*". Un jalon est ainsi posé pour la suppression du "C".

Le programme d'action comprend cinq chapitres : prise en charge des problèmes concrets vécus par les travailleurs-euses; solidarité extérieure et collaboration avec d'autres organisations; fonctionnement et cohérence internes et interprofessionnels; le secrétariat syndical; syndicalisation, formation, information. On lit :

- il faut favoriser le regroupement des travailleurs-euses sur les lieux de travail;
- il faut partir des intérêts du syndiqué, qui travaille dans son entreprise pour défendre ses conditions de travail, et aussi coordonner son action avec les travailleurs de la même branche; le syndiqué a également d'autres intérêts à défendre (conditions de vie, sécurité sociale) qui nécessitent un regroupement fédératif plus large;
- la crise interpelle la pratique syndicale; risque d'éclatement de la classe ouvrière et de n'utiliser le syndicat que comme un instrument de défense de salariés ayant un emploi fixe.

1983

Un document est adopté concernant l'emploi et le temps de travail. avec une analyse de la crise : "*La crise est durable et profonde. Elle touche l'ensemble du sys-*

tème social, l'organisation du travail mais aussi les relations entre les gens, entre les peuples, entre les pays : tout un modèle de développement est remis en question."

Avec les travailleurs, le syndicat doit faire face à un double défi car :

- La crise est une période de transformations économiques, sociales, technologiques, culturelles, mises en oeuvre par le patronat et les groupes financiers pour accroître leurs ressources financières. Pour les travailleurs, les conséquences seront des baisses de salaires, des pertes d'emploi, l'accroissement de l'insécurité.
- La crise est un processus qui exclut, marginalise un certain nombre de salariés qui perdent leur emploi, mis en retraite anticipée, obligés d'accepter des emplois précaires, à bas salaires, déqualifiés. Ainsi, s'accroît la division entre travailleurs, par exemple selon leur nationalité, leur sexe, leur statut, la branche économique ou région dans laquelle ils travaillent.

"L'économie genevoise est de plus en plus dépendante de centres de décisions extérieurs au canton; les milliers de travailleurs clandestins sont dans une situation d'extrême précarité et soumis à toutes les pressions : la désindustrialisation du canton s'accélère."

Des textes sur les droits syndicaux sur les lieux de travail ainsi que sur la position des travailleurs face aux nouvelles technologies sont adoptés.

1985

Le congrès porte essentiellement sur la discussion et l'adoption de texte intitulé "**Changement de nom et politique syndicale**". Adopté à la quasi unanimité, le texte met en avant les cinq valeurs qui fondent dorénavant l'action du SIT (voir plus haut). Elles sont "encadrées" par une réflexion sur la solidarité qui est à l'origine du mouvement syndical. Il s'agit d'une solidarité de principe, une

solidarité des attitudes syndicales et une solidarité d'action. Il est précisé que "*les actions solidaires menées par les travailleurs ne doivent pas être confondues avec des attitudes relevant de la charité ou du "sacrifice". La solidarité active avec des groupes sociaux différents nécessite, tout d'abord, d'accepter notre originalité, notre indépendance et les caractéristiques qui nous sont propres. C'est dans la mesure où nous reconnaissons notre différence que nous pouvons accepter et reconnaître la différence des autres"*.

1987

Le congrès adopte un document "**Conditions de travail et cadre de vie à Genève**". Le congrès se fixe pour tâche de rendre plus homogène les pratiques correspondantes aux préoccupations des salariés en matière d'emploi, de migration et de logement; les activités menées par les secteurs doivent être cohérentes.

1989

Voir plus haut.

1992

Le congrès adopte un document "**Crise, Europe pour une réponse syndicale**".

"La crise économique, celle des finances publiques, celle du projet politique et social sont la marque des années 1990. Elles s'inscrivent dans un modèle international de déréglementation sociale et de définition d'un nouvel ordre économique et social. Les incertitudes liées aux conséquences de l'adhésion ou non de la Suisse à l'Europe viennent s'y ajouter. Faute de perspectives, beaucoup se désintéressent de la chose publique, du collectif : on essaie de résister chacun pour soi, on ne cherche pas à s'en sortir ensemble."

Dans ce contexte, la responsabilité du syndicat consiste à ne pas laisser aux seuls détenteurs du pouvoir, aux conservateurs de tous bords ou aux tenants du libéralisme sauvage le soin d'organiser notre avenir. Pour ne pas être cantonné sur la défensive et la

seule dénonciation des injustices, le SIT veut construire une réponse syndicale qui combine :

- une analyse autonome de la crise;
- des positions en vue d'une sortie d'"alternative" de celle-ci;
- des propositions pour une pratique syndicale appropriée.

Les revendications et propositions, largement reprises dans l'initiative SIT-CGAS sur l'emploi, touchent :

- redéploiement économique et emploi : diversification, investissements dans les secteurs socialement utiles, reprise de la construction;

- emploi et formation;
- pour un nouveau contrat social;
- réforme de l'Etat (hausse de la fiscalité, modulation du coût des prestations, contrôle des dépenses.

1995

Le thème est "**Le syndicat sur les lieux de travail**". Le remettre à l'ordre du jour montre toutefois une limite du travail syndical et de la rénovation, puisque les volontés affirmées en 1977 et au congrès de 1983 doivent être réappprises, avec un re-départ à un niveau très bas (échange d'expériences principalement).

La rénovation syndicale ... en pratique

Par la défense individuelle et par l'action collective, le SIT s'est imposé à Genève comme force de résistance et de proposition. Voici quelques éclairages et repères de notre action syndicale depuis les années 1970, par thèmes principaux.

Emploi, chômage, temps de travail

Domaines d'activités sans lesquels le syndicalisme n'aurait pas de sens, les questions abordées sont innombrables. Relevons au début des années 70 des grèves sauvages dans la construction, la métallurgie, l'horlogerie - grèves animées par des militants-es syndiqués-es ou non mais non appuyés au début par les syndicats, lesquels seront ensuite "contraints" d'en prendre la tête. Lutte contre les restructurations, les licenciements, à la Murer, Beton Bau, Hispano, Charmilles, SIP, Lucifer, etc. mouvement s'élargissant à toute la Suisse romande : Matisa à Lausanne, Dubied à Neuchâtel, pour atteindre, en 1976, un niveau de grèves jamais atteint depuis la dernière guerre (occupation de Sarcem durant quatre mois). Contre le chômage issu de la crise de 1974 - avec la suppression en Suisse de 200'000 em-

ploi, en bonne partie régulée par le départ forcé de dizaines de milliers de travailleurs immigrés - se multiplient les actions autour de la revendication : travailler tous, travailler moins, travailler autrement. La FSCG-SIT est très active dans des luttes comme le mouvement des travailleurs hospitaliers pour une augmentation unitaire des salaires et une baisse du temps de travail : "300 francs 40h" (1973); le soutien en 1975 à l'initiative pour les 40 heures qui ne trouvera pas grâce devant le peuple (et devant l'USS, qui avait refusé de la soutenir) !; la première grève illimitée dans le secteur social pour les 40h à l'Hospice général lors de la fusion des institutions d'assistance (1980); la grève des nettoyeurs à l'Hôpital contre le travail de nuit... deux mouvements de lutte victorieux suivis par un débrayage dans la fonction publique pour les 40h et les 5 semaines de vacances, qui débouchera sur des négociations et l'introduction par étape de ces deux revendications dès 1989. Les 40h, à défaut d'être obtenues par voie législative seront gagnées successivement dans de nombreux secteurs : arts graphiques, métallurgie...

On met en évidence le scandale des bas salaires : beaucoup de travailleurs-euses sont contraints-es de faire appel à l'assistance pour compléter leur salaire ! S'ensuit la focalisation sur les travailleurs-euses de la précarité. Le SIT est à la tête du mouvement de lutte contre la "Genève à deux vitesses".

A la lutte contre la précarité s'ajoute celle contre le chômage et la FSCG met sur pied dès 1975 un comité de chômeurs qui deviendra rapidement une organisation en tant que telle : l'Association de défense des chômeurs. Par le biais de sa caisse-chômage, qui connaît un développement exponentiel - particulièrement depuis les années 90 -, elle prend en compte la réalité du chômage, et s'efforce d'offrir aux chômeurs et chômeuses davantage que de simples indemnités.

La FSCG-SIT participera dès 1970 à de nombreux comités unitaires et mouvements de gauche : rappelons l'éphémère expérience de front commun, l'UTC - l'Union des travailleurs contre la crise - devenant rapidement l'UTG - Union des travailleurs de Genève - pour terminer sa brève existence en UFP - Union des forces populaires.

Sur le plan de la réflexion économique et la relance, le SIT n'est pas en reste et se dote d'une commission interprofessionnelle; il revendique tout d'abord une commission économique au niveau cantonal pour reprendre dix ans après, en 1980, un projet d'un Office du développement économique qui se concrétise en 1994 par la création du Conseil économique et social. En 1975, il rédige un manifeste pour l'emploi et contre les licenciements, propose des mesures concrètes de relance en 1976 et, en 1993, 60 thèses pour une relance alternative et pour une réforme des services publics et impulse le débat sur le partage du temps de travail face à la

nouvelle vague de chômage qui sévit depuis 1991.

Immigration - droit d'asile

Le SIT, depuis plus de 25 ans, est de tous les combats menés en faveur de l'intégration et des droits des travailleurs étrangers et des réfugiés.

Il participe activement active aux mouvements de lutte contre toutes les initiatives xénophobes et racistes qui se sont multipliées au cours de ces années contre les soi disant "emprise et pénétration" étrangères. Bien que rejetées, ces initiatives ne sont pas restées sans influence sur la politique de la Confédération toujours plus restrictive et sélective en matière de main-d'oeuvre étrangère et de droit d'asile politique.

La FSCG participe aux campagnes menées en faveur de l'initiative "Être solidaires" qui exigeait, notamment, l'abrogation du statut des saisonniers, et un renforcement des droits des étrangers. Des actions d'occupation sont menées dans les baraquements et les logements de saisonniers pour protester contre les conditions de vie de cette catégorie de travailleurs. D'autres actions sont menées simultanément pour que soit révisé le système de taxation dont ils sont victimes... l'impôt à la source étant prélevé sur 12 mois alors que leur séjour n'est que de 9 mois par année.

Aux actions menées en faveur de l'intégration des travailleurs en provenance du bassin habituel de recrutement de la main-d'oeuvre étrangère (Italie, Espagne, Portugal, Yougoslavie) s'ajoute, dès 1980, la lutte pour le droit d'asile : une nouvelle catégorie d'immigrés, encore plus précaire, est employée dans une économie genevoise en pleine euphorie et qui est avide de main-d'oeuvre non qualifiée, corvéable à merci : les requérants d'asile. Le SIT prendra la tête d'un large

mouvement social, la coordination pour la défense du droit d'asile.

Ressortissants turcs et kurdes, africains, albanais du Kosovo... seront au centre d'un mouvement de solidarité qui ira jusqu'à protéger dans la clandestinité des individuels et des familles en voie d'être refoulés. Certains militants, malgré cette protection, seront victimes de bavures des autorités. On se souviendra ici de notre camarade Januz Salihi, refoulé en 1986 au Kosovo, emprisonné puis, grâce à la pression internationale, libéré six ans après pour revenir en Suisse... et être de nouveau actif au sein du SIT.

Cette lutte permanente à côté des immigrés se vérifie par le fait que trois membres du SIT sur quatre sont des ressortissants étrangers. Membre actif du CCSI - Centre de contact Suisse immigrés - puis également de la Fondation pour l'intégration des étrangers, le SIT revendique depuis toujours une extension de leurs droits : il a mis tout son poids dans les campagnes pour les droits politiques des immigrés inscrites dans les initiatives "Vivre ensemble, votez ensemble" et "Toutes citoyennes - tous citoyens" refusées hélas largement par le peuple en 1993.

Cadre de vie - logement - énergie

Ce sont là par excellence des domaines investis par les mouvements sociaux depuis 1968: mouvements d'habitants pour la défense d'espaces verts dans leur quartier ou pour des logements sociaux, mouvements pour des énergies renouvelables et contre le nucléaire, mouvements pour les libertés démocratiques et individuelles, mouvement en faveur des transports publics, lutte des locataires contre la spéculation immobilière et la hausse des loyers, etc... Du soutien aux luttes contre la démolition des quartiers po-

pulaires à la position contre la traversée de la rade, le SIT a constamment participé au débat sur la qualité de la vie.

Nombreuses furent les initiatives populaires qui furent lancées par le mouvement syndical et les forces de gauche dans ces domaines; rappelons "l'énergie notre affaire" (1979), pour le droit au logement et le contrôle des loyers et la protection des locataires au niveau fédéral (1974, 1976, 1981, ...)

Reconnu dans son action, travaille en permanence sur ces questions grâce à une "commission interprofessionnelle sur le logement", le SIT est membre depuis plus de vingt ans du Rassemblement pour une politique sociale du logement auquel il participe activement.

Social - sécurité sociale

Depuis toujours favorable à une redistribution la plus sociale des richesses, le SIT est de toutes les actions pour améliorer les prestations de l'Etat social via les assurances sociales et l'aide sociale. Pour garantir les ressources nécessaires à une telle redistribution, il a soutenu ou activement participé au lancement de toutes les initiatives pour une fiscalité sociale, et une imposition accrue des contribuables à gros revenus et grosses fortunes. Privilégiant la fiscalité directe, il fut tout d'abord opposé à l'introduction d'une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en 1977, mais appelle à voter pour un tel nouvel impôt en 1993, de nouvelles ressources étant nécessaires pour financer les assurances sociales, en particulier l'AVS. L'AVS fut d'ailleurs souvent au centre du débat, soit en vue de son extension, par le vote en 1972 - refusé par le peuple - en faveur d'une AVS populaire (garantisant le 60% du dernier salaire) soit pour dénoncer son démantèlement, comme en 1975, par la non indexation des rentes décidées par le parlement. Précisons

que, contrairement aux syndicats de l'USS, le SIT apporta son soutien à l'initiative pour une AVS populaire lancée par le Parti Suisse du Travail (1972).

Le SIT appuiera ensuite toute initiative en faveur d'une extension des prestations et de la couverture de l'assurance chômage, de l'assurance maladie - dont le peuple refusera une première réforme de fond en 1974 mais qui l'acceptera en 1994 - et des allocations familiales. A la fin des années 80, deux initiatives mobilisèrent le SIT à côté des forces progressistes : l'initiative en faveur du droit des patients et l'initiative pour l'extension de l'aide à domicile, toutes deux ayant remporté un succès auprès de l'électorat genevois. Afin de coordonner les actions en faveur d'une politique sociale de la santé et en faveur d'une assurance maladie digne de ce nom, le SIT a participé à la création du Forum Santé en 1990.

Solidarité internationale

A en juger par les innombrables manifestations et actes de soutiens en faveur des travailleurs-euses en lutte ou victimes de l'oppression, au-delà de nos frontières, on peut en déduire que le SIT se dépense sans compter pour la solidarité internationale. Certes, le SIT est actif dans ces domaines, mais il peut ou pourrait faire plus ... "*comment agir pour que notre organisation, nos membres acquièrent une vision internationale des problèmes ?*" s'interroge le secrétaire général - Bernard Matthey - en 1981.

L'histoire récente du SIT est jalonnée de protestations contre la répression de travailleurs-euses en lutte, et de prises de position en faveur des libertés syndicales et de la démocratie: Le mouvement anti-impérialiste contre la guerre au Vietnam et contre la dictature au Chili ou en Espagne, au début des années 70, ont ouvert la voie.

Dans des actes plus concrets et permanents, rappelons l'engagement en 1979 en faveur de la création d'un fonds cantonal d'aide au développement (initiative 0,7 %) et la participation depuis de nombreuses années à la Fédération genevoise de coopération.

Les luttes ouvrières en Pologne, en Turquie, en Amérique latine au début des années 80 puis celles des mineurs en Grande Bretagne, en Afrique du Sud ainsi que les appels à la solidarité en provenance de l'Asie, de l'Afrique... furent autant d'occasion pour le SIT de prendre position contre l'oppression.

Femmes

Le mouvement de libération des femmes d'après 1968 n'eut pas l'impact souhaité dans le monde du travail. Certes plusieurs tentatives de mettre sur pied des structures propres aux femmes au sein de la FCSG eurent lieu dès le milieu des années septante, mais ce n'est que vers 1980 que le mouvement syndical - et le SIT en particulier - engage clairement la lutte pour l'égalité des droits et des salaires entre hommes et femmes suite à la votation fédérale consacrant cette égalité, en 1981, le SIT participe au "comité unitaire du 14 juin" qui, dès cette échéance veille à la concrétisation de cette égalité.

En 1989 est mise sur pied la commission femmes. Relevons alors la participation active à la grève nationale des femmes en 1991.

La lutte pour une assurance maternité, contre le harcèlement sexuel, contre toute forme de discrimination sur les lieux de travail et pour une véritable égalité sont les préoccupations principales du SIT.

Quelques dates jalons

- 1417** (et oui : mil quatre cent dix-sept !) : 15 ouvriers cordonniers de Genève sont condamnés pour fait de grève : ils se sont groupés en syndicat et ont décidé de cesser le travail à moins d'être augmentés.
- 1827** Fondation d'une société de secours mutuels entre les ouvriers charpentiers.
- 1833** Grève des tailleurs, premier vrai syndicat. Ils décident de "mettre à l'interdit" un patron récalcitrant.
- 1842** Création de l'Union des monteurs de boîtes (d'horlogerie).
- 1846** Insurrection du faubourg ouvrier de Saint-Gervais, qui renverse le régime conservateur pour mettre au pouvoir les radicaux.
- 1850** Fondation de la société des typographes.
- 1864** Création de l'Association internationale des travailleurs (la première Internationale). Elle tient son premier congrès en 1866 à Genève.
- 1890** Première célébration du 1er mai (dans le monde et à Genève - où le discours est prononcé par le radical Georges Favon).
- 1898** Grève générale des ouvriers du bâtiment
- 1902** Deux grèves des trams. Grève générale à Genève. Le gouvernement fait appel à l'armée.
- 1918** Grève générale en Suisse.
- 1921** Création des premiers syndicats chrétiens à Genève, ceux des employés de banque et des travailleuses de l'aiguille (couture).
- 1923** Création de la FGSC.
- 1930** Les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité aux prud'hommes. Début de la grande crise économique. Il y aura jusqu'à 6000 chômeurs.
- 1932** Le 9 novembre, l'armée tire contre une manifestation anti-fasciste : 13 morts et 70 blessés.
- 1937** Interdiction du parti communiste, acceptée en votation populaire.
- 1944** Signatures des conventions de paix du travail dans l'horlogerie et la métallurgie.
- 1944** Grève de 9 semaines des ferblantiers. Première loi suisse - à Genève - sur les allocations familiales.
- 1946** La FGSC achète l'immeuble de la rue des Chaudronniers et quitte la rue de la Pélisserie. Dissolution de la Fédération genevoise des corporations, qui devient la Fédération des syndicats patronaux (FSP).
- 1947** Acceptation de l'AVS en votation populaire; loi sur les vacances payées.
- 1948** La FSCG renonce à son étiquette corporatiste. Convention signée avec la CSC.
- 1949** Adhésion des sections genevoises à la FCBB et à la FCOM nationales. Constitution de la Fédération romande des syndicats chrétiens.
- 1954** Grève des ferblantiers avec un comité de grève unitaire et la participation active de la FCOM. Procès gagné contre la FOBB en matière de liberté syndicale.
- 1956** Comité d'action pour 3 semaines de vacances payées.
- 1957** La semaine de 44 heures repoussée en votation populaire (initiative des indépendants).
- 1958** Décision de la FSCG de construire des HLM à Onex (Bocage).
- 1960** Début de l'immigration en masse.
- 1962** Création de la CGAS, dont le SIT deviendra membre en 1995. Début de la crise du logement.
- 1963** La "Liberté syndicale" est remplacée par "Syndicalisme".
- 1965** Départ des Chaudronniers des Organisations corporatives agricoles.
- 1968** Événements de mai en France ... et à Genève. La FSCG exprime son soutien aux travailleurs et étudiants en lutte. 1970 Re-

- fus de l'initiative xénophobe "Schwarzenbach".
Création du Rassemblement pour une politique sociale du logement, qui rassemble l'ensemble des syndicats et des partis de gauche et centre-gauche.
- 1971** Grèves sauvages dans la métallurgie.
- 1972** La FSCG participe pour la première fois au 1er mai unitaire.
Début de mouvements d'habitants de quartiers.
La FSCG soutient l'initiative du Parti du travail des rentes populaires - contre le Ile pilier.
Création de la CRT.
- 1973** Débrayage à l'Hôpital (300 francs d'augmentation - 40 heures).
- 1974** Refus d'une deuxième initiative xénophobe. Le lendemain, premiers licenciements dans l'horlogerie.
Grèves dans le bâtiment et les taxis.
- 1975** Début de la crise. L'économie suisse perd 250'000 emplois, mais les chômeurs sont "exportés". Débrayages, manifestations.
- 1976** Création de l'Union des travailleurs contre la crise, qui regroupe l'ensemble de la gauche politique et syndicale.
La FSCG impulse la création d'un comité de chômeurs (qui deviendra plus tard l'Association de défense des chômeurs).
Occupation de quatre mois chez Sarcem, grèves en Suisse (Dubied, Matisa).
Le peuple suisse refuse la semaine de 40 heures en votation populaire (43% de oui à Genève).
- 1977** Opposition anti-bureaucratique au sein de la FTMH ("manifeste 77").
Grève de l'imprimerie à Genève : plus de journaux pendant 3 jours.
L'assurance chômage devient obligatoire sur le plan suisse.
- 1978** L'affaire "Crettenand" marque le renforcement de l'indépendance politique de la FSCG.
La FCTC quitte la FSCG.
La CGAS refuse une demande d'adhésion de la FSCG.
Grèves chez Naville, Technicaïr, occupa-
- tion de Gay Frères.
Le peuple suisse refuse la retraite à 60 ans.
- 1979** Le peuple refuse le droit de vote aux étrangers aux prud'hommes.
- 1981** Nouveaux statuts de la FSCG, base de l'interprofessionnelle réelle. 1er congrès. Initiative nationale pour la protection contre les licenciements impulsée par la FSCG.
- 1982** Le journal "Syndicalisme" meurt des dissensions romandes. Naissance d'Action et solidarité.
- 1985** Au congrès de novembre, une grande majorité de délégué-e-s accepte d'enlever la référence chrétienne dans le titre du syndicat. La FSCG devient donc le SIT.
- 1986** Création de la CEST à l'initiative du SIT.
- 1987** Refus par le peuple genevois des ouvertures nocturnes des magasins.
- 1988** Comité unitaire pour la retraite à 60-62 ans, refusée en votation nationale.
- 1989** SIT-info, journal seulement genevois, remplace "Action et solidarité".
- 1990** La FCOM quitte le SIT.
- 1992** Une manifestation unitaire pour le plein emploi réunit 10'000 personnes à Genève.
Position favorable du SIT à l'entrée de la Suisse dans l'Espace économique européen (refusée par le peuple).
Le peuple genevois accepte une augmentation d'impôts pour améliorer les soins à domicile.
- 1993** Le SIT est exclu de la CSC.
Le peuple genevois refuse le droit de vote et d'éligibilité des immigrés (Initiatives "Toutes citoyennes - tous citoyens" et "Vivre ensemble - voter ensemble")
- 1994** Lancement en commun par la CGAS et le SIT d'une initiative pour l'emploi et contre l'exclusion sociale.
Le peuple genevois accepte une ouverture retardée des magasins, mais refuse la fermeture de Montana et la privatisation du service des autos.
- 1995** Le SIT devient membre de la CGAS.

Quelques abréviations utilisées

FGSC	Fédération genevoise des syndicats chrétiens (dès 1923)
FGSCC	Fédération genevoise des syndicats chrétiens et corporatifs (dès 1933)
FSCG	Fédération des syndicats chrétiens de Genève (dès 1948)
SIT	... (dès 1985)
CRT	Confédération romande du travail
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de la Suisse
FCTC	Fédération chrétienne des travailleurs de la construction (ex FCBB)
FCOM	Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux
FCES	Fédération chrétienne des employés de la Suisse
FChP	Fédération chrétienne du personnel des services publics
FchPTT	Fédération chrétienne du personnel des PTT
ASSE	Association suisse des syndicats évangéliques
USSA	Union Suisse des Syndicats Autonomes
USS	Union syndicale suisse
FTMH	Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (ex FOMH)
SIB	Syndicat industrie et bâtiment (ex FOBB)
USCG	Union des syndicats du canton de Genève
CGAS	Communauté genevoise d'action syndicale
UOG	Université ouvrière de Genève
PSS	Parti socialiste suisse
PDC	Parti démocrate chrétien (ex PICS à Genève)
MPF	Mouvement populaire des familles (ex LOC)
CFDT	Confédération française démocratique du travail (ex CFTC)
CMT	Confédération mondiale du travail (ex CISC)
CEST	Coordination économique et sociale transfrontalière
FSP	Fédération des syndicats patronaux de Genève (désormais FER)